

République Algérienne Démocratique et Populaire
Conseil National Economique et Social

CNES

Rapport

**POUR UNE POLITIQUE
DE DEVELOPPEMENT DE LA PME
EN ALGERIE**

PREAMBULE

Le CNES, notamment dans ses différents rapports sur la conjoncture, ses avis sur « le schéma directeur pour une stratégie industrielle globale et intégrée », sur « la stratégie nationale de développement économique et social à moyen terme » et sa contribution au quatrième Sommet euro-méditerranéen des Conseils Economiques et Sociaux portant sur « *La coopération des PME des deux côtés de la Méditerranée* » n'a pas manqué, à chaque fois, de souligner le rôle et l'importance qu'occupe la PME dans le développement et la nécessité de traiter cette question avec les meilleures dispositions institutionnelles, politiques et instrumentales.

Dans la conjoncture de crise et de mutation économique et sociale actuelle, il est désormais établi que la PME constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source de richesses, d'emplois, ainsi que le facteur essentiel de promotion des exportations hors hydrocarbures. Cette question reste d'un intérêt majeur compte tenu des multiples enjeux qui s'y attachent.

C'est ce que n'a pas manqué de relever le programme du Gouvernement pour qui les PME sont des acteurs principaux de la croissance de l'emploi en Algérie, car la multiplication d'entreprises de moyenne et petite taille dynamiques et à fort potentiel de croissance représente le moyen le plus efficace pour la création rapide d'emplois durables. Il note également qu'une multitude de gisements d'emploi restent encore à exploiter dans tous les secteurs d'activités. Faire fructifier ces gisements revient à mettre en place un espace économique favorable à l'investissement et à la production d'une manière générale.

A travers le monde, les vertus des PME sont apparues pendant les crises économiques, car ces structures de production se reconvertissent plus facilement, ont faiblement recours aux licenciements et résistent mieux aux pressions exogènes par leur capacité à mobiliser leurs ressources et les compétences locales disponibles et/ou accessibles. La compétitivité de ces entreprises est fondée sur les avantages de la créativité et de la proximité.

Cette auto-saisine du CNES relative à la PME est l'aboutissement d'une forte demande sociale mais aussi d'une conviction forte que la PME reste une des

chances offertes à notre pays pour restructurer son économie et espérer trouver à la fois des gains de productivité intéressants et surtout constituer une alternative à la mono-exportation. De la même façon, le démantèlement du secteur public devrait trouver dans la PME des moyens de sauver et de redéployer certaines de ses activités.

INTRODUCTION GENERALE.

L'économie algérienne connaît de profonds bouleversements depuis la fin des années quatre vingt avec l'avènement de l'économie de marché et les changements intervenus au niveau des dispositifs institutionnels d'accompagnement. La tendance à la contraction des structures publiques économiques, l'émergence du pouvoir des acteurs économiques et sociaux et la pression des relations marchandes reposent la problématique de la reconfiguration de l'activité et des structures économiques.

La présence de formes d'organisation inachevées à la fois sur le plan de la transition des pouvoirs que sur le plan de la cohérence d'ensemble des dispositifs réglementaires et institutionnels crée de multiples espaces informels tandis que l'administration n'a pas encore engagé le processus de sa modernisation et de son adaptation structurelle aux nouveaux modes de fonctionnement de l'économie. De ce fait, un ensemble de dysfonctionnements caractérisent les processus économiques, qu'il s'agisse des incitations à l'investissement, de la transparence du jeu des acteurs que des asymétries existantes sur les différents marchés en notant une nette prédilection pour les activités informelles.

C'est dans ces problématiques lourdes que s'inscrivent l'émergence et le développement de la PME en Algérie, appelée à jouer un rôle important dans le processus de reconfiguration des structures économiques. Devant les difficultés de redressement du secteur public, dont un grand nombre d'entreprises a atteint un stade avancé de dégradation, les pouvoirs publics tentent d'orienter leurs actions en faveur du développement de la PME privée qui cadre mieux avec l'économie de marché.

La transition vers l'économie de marché est un chemin de croix surtout pour les pays qui ont tenté de grandir à l'ombre du socialisme. L'affirmation et la reconnaissance de l'entreprise et la propriété privées, qui ont été pendant longtemps frappées de suspicion, donnent à penser que l'émergence d'une culture entrepreneuriale et managériale peut devenir extrêmement difficile par rapport aux changements qu'elle impose non seulement au niveau de l'organisation mais aussi au niveau des mentalités. Ceci se traduit dans les faits

par les multiples obstacles auxquels sont confrontés l'investissement et la création d'entreprise.

Le concept générique d'entreprise, auquel la PME est liée, n'est pas suffisamment ancré dans l'imaginaire collectif et se substitue très souvent à l'affairisme et à l'opportunisme. Cette conception voile la problématique du risque.

Au-delà de leurs avantages et qualités propres, la promotion des PME apparaît, dans le contexte actuel de transition, comme une alternative à la réanimation de l'investissement et de la croissance, voire une des approches possibles pour la restructuration des entreprises publiques et l'amélioration de leurs performances. Au stade actuel, ces restructurations prennent du retard, augmentent en coût et deviennent plus complexes ; souvent reportées, elles perdent en efficacité voire en crédibilité.

La PME pourrait aussi constituer le soubassement d'un projet national dans lequel viendraient s'inscrire à la fois les porteurs de capitaux et les porteurs d'innovations technologiques ou simplement d'idées. A partir de ses capacités dynamiques d'entraînement, elle pourrait susciter une recomposition du champ économique et social et de l'environnement administratif et partenarial.

Mais, bien que porteuses d'un grand potentiel de croissance et de développement, les PME restent des entités fragiles, sans des formes de soutien et de promotion appropriées par les pouvoirs publics. Plus spécifiquement, les pratiques du commerce informel et spéculatif, source de concurrence déloyale et facteur de déstabilisation d'une économie de marché naissante, compromettent toute approche économique positive et constructive au point où, d'aucuns considèrent que l'acte d'investir est suicidaire.

La crise de confiance de l'investissement est une donnée réelle sur laquelle tendent à s'échouer les projets d'investissement, dans un contexte où les pouvoirs informels tendent à se substituer « spontanément » aux dispositions des lois et règlements. Cette forte prégnance des facteurs exogènes interpelle lourdement l'Etat de Droit.

En fait, l'évocation de la PME renvoie au traitement d'un grand nombre d'aspects que nos institutions administratives, éducatives et socio-économiques ne connaissent pas encore. C'est pourquoi, une connaissance de nos PME, de l'environnement dans lequel elles évoluent, du jeu des différents acteurs et

surtout la nature des dysfonctionnements s'avère nécessaire avant de mobiliser toute politique publique en faveur des PME, laquelle doit s'inscrire elle-même dans une stratégie de développement national.

Nombre d'efforts de promotion de la PME, entrepris depuis quelques années, dans le cadre de l'APSI, l'ANSEJ et des CALPI, n'ont pas abouti à un décollage significatif de la PME. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils se sont montrés trop peu dynamiques et ouverts pour permettre une réelle percée malgré leurs coûts en ressources et en désopportunités.

Pourtant la flexibilité et l'aptitude d'adaptation de la PME font d'elle un instrument d'aménagement en parfaite harmonie avec le développement du tissu économique régional et local ; elle constitue de ce fait, un stimulant de choix pour la promotion des espaces locaux à travers l'exploitation et la valorisation de leurs ressources aussi bien naturelles qu'humaines. La PME constitue également un moyen de régénération de l'emploi qui constitue une des principales préoccupations de l'économie nationale.

De plus, l'ouverture de l'espace économique algérien et son insertion dans le contexte économique mondial conduit le secteur de la PME à une nécessaire et inévitable reconversion dans le sens de son adaptation à la compétition internationale.

La globalisation impose un nouvel ordre économique qui favorise le rapprochement des grands ensembles industriels et financiers. Elle somme les Etats de repenser leur modèle économique, libérer leur commerce extérieur et opérer les réajustements économiques nécessaires. Il est admis aujourd'hui que la globalisation est une réalité incontournable et irréversible ; c'est une économie d'intelligence, une économie fondée sur la connaissance et le savoir-faire. Cela veut dire que l'éducation, la formation, et l'innovation doivent jouer un rôle éminent dans la croissance et la création de richesses.

L'adhésion à l'OMC et à la zone de libre-échange de l'Union Européenne implique des contraintes lourdes que seul un environnement permissif et accueillant est en mesure de réduire. En effet, le processus d'ouverture de notre économie risque de fragiliser davantage les entreprises algériennes et plus spécialement les PME qui de nature sont relativement démunies en ressources et en connaissances techniques. Les seules capacités d'adaptation aux

changements socio-économiques s'avèreraient insuffisantes pour relever les défis.

C'est dire l'importance des efforts de mise à niveau qu'il faut accomplir, par tous les acteurs qui entourent l'activité économique, avant de commencer par les PME elles-mêmes.

Le présent travail a pour objectif de tenter de mettre en évidence les éléments susceptibles, de libérer et de promouvoir les énergies de nos entreprises.

A cet égard, l'environnement existant et les obstacles qu'il présente quant à l'essor de la PME, la place de celle-ci dans la stratégie de développement économique et les rôles à lui confier dans la relance économique, l'appui de l'Etat à la compétitivité et à la mise à niveau des entreprises sont autant d'éléments autour desquels gravite de problématique de la PME.

L'examen de cette question va porter dans une première étape sur un état des lieux de la PME en Algérie qui donnera une vue d'ensemble sur son évolution depuis l'indépendance, sur les tendances à l'investissement depuis la promulgation du code des investissements et la configuration actuelle du potentiel algérien en la matière.

Ce diagnostic permettra, dans une seconde étape, une appréciation d'ensemble destinée à poser, à travers l'identification des facteurs bloquants, la problématique d'une évolution de la PME dans une vision d'avenir, les effets de la mondialisation imposant un profil nouveau dans leurs comportements.

Dans une troisième étape, les éléments de politique destinés à une approche novatrice de la promotion de la PME en Algérie et constituant les axes porteurs d'une stratégie seront soulignés, avant la formulation de recommandations qui tenteront de répondre au mieux aux objectifs assignés à la PME dans un contexte de transition socio-économique et juridique.

I ETAT DES LIEUX DE LA PME EN ALGERIE.

1.1- DE QUELQUES REPERES HISTORIQUES.

La PME algérienne est née dans sa majorité après l'indépendance ; elle n' a évolué que très lentement sans disposer d'une infrastructure et d'une superstructure adaptées ni d'une expérience historique acquise. Globalement

deux périodes bien distinctes ont caractérisé l'évolution de la PME depuis l'indépendance :

- la première, qui a duré jusqu'en 1988, s'est distinguée par une réglementation portée essentiellement sur la limitation de l'expansion de la PME privée, en notant la mise en place d'un nombre appréciable de PME de droit public, notamment au niveau des collectivités locales,
- la seconde, entamée graduellement à partir de 1988, a eu pour effets la mise en place de stimulants quant à sa promotion et sa relance dans le cadre de l'initiative privée.

Globalement, l'évolution de la PME s'est opérée en trois étapes : 1963-1982, 1982-1988 et après 1988.

- Période 1963-1982.

Quasiment livrée à lui-même durant cette période, le secteur de la PME était composé à l'indépendance essentiellement de petites entreprises qui ont été confiées à des Comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans le patrimoine des sociétés nationales.

Le premier Code des Investissements a été promulgué en 1963 pour remédier à l'instabilité de l'environnement qui a suivi l'indépendance ; il n'a eu qu'un faible impact sur le développement de la PME en terme de mobilisation du capital national et étranger, et ceci en dépit des avantages et des garanties, sommes toutes non négligeables, accordés notamment à ce dernier.

Par la suite, une option claire est prise en faveur d'une économie centralement planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation rapide basée sur des industries de biens d'équipements et de produits intermédiaires.

Le nouveau Code des Investissements de 1966 visait à définir un statut à l'investissement privé national dans le cadre du développement économique. Ce code prévoyait le monopole de l'Etat sur les secteurs vitaux de l'économie et rendait obligatoire l'agrément des projets privés par une Commission Nationale des Investissements (CNI) sur la base de critères sélectifs.

Les dispositions de 1966 avaient dans leur optique et leur logique un aspect attractif certain pour les investisseurs réclamant un agrément. Toutefois, les conditions d'agrément étaient tellement complexes qu'ils ont aboutit à

discréditer la CNI et ont conduit par la suite (en 1981) à interrompre ses activités.

En réalité, la PME a toujours été conçue comme « appoint » ou complément au secteur public à qui revenait le rôle moteur dans la politique économique de développement du pays.

Tout au long de la période 1963-1982, il n'y a donc pas eu de politique claire à l'égard du secteur privé, celui-ci n'a pu connaître qu'un certain développement en marge des plans nationaux, il était freiné par le discours politique d'une Algérie socialiste qui lui était de plus en plus hostile, le considérant comme exploiteur (Charte Nationale de 1976).

L'objectif de la nuance « propriété privée exploiteuse » était la limitation de l'expansion de l'entreprise privée par un contrôle très sévère, notamment par une fiscalité empêchant son autofinancement ; à cette contrainte fiscale pesant lourdement sur la reproduction de la PME, vient s'ajouter une législation du travail très sévère et la fermeture du commerce extérieur à la PME privée.

Ces situations ont conduit tout naturellement à un comportement de « prudence tactique » du capital privé investissant en fonction des conjonctures et des orientations politiques. Les créneaux particulièrement sollicités ont été de ce fait, ceux nécessitant peu de maîtrise technologique et faisant appel le moins possible à une main d'œuvre qualifiée.

D'une manière générale, la tendance était plutôt favorable aux secteurs du commerce et des services qui ont continué à être investis par le privé. Dans l'industrie, le capital privé a adopté une stratégie de substitution à l'importation dans les biens de consommation finale tels que l'agro-alimentaire, le textile, la chimie simple, la transformation plastique et les matériaux de construction.

- Période 1982-1988.

Durant cette période et selon des objectifs fixés par le Plan, une volonté pour l'encadrement et l'orientation de la PME est affichée; cette situation s'est traduite par la promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement économique privé national (loi du 21/081982) qui va faire bénéficier les PME de certaines mesures notamment :

- le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;

- l'accès, même limité, aux autorisations globales d'importation (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Cependant, ce nouveau dispositif, continue à renforcer certains obstacles à l'expansion du secteur de la PME privée plus particulièrement à travers :

- la procédure d'agrément rendue obligatoire pour tout investissement (ce qui constitue en fait, une régression par rapport au Code de 1966) ;
- le financement par les banques est limité à 30 % du montant des investissements agréés ;
- les projets d'investissement ne doivent pas excéder 30 millions de DA pour la création de sociétés à responsabilité limitée ou par actions et 10 millions de D.A pour la création d'entreprises individuelles ou en nom collectif ;
- l'interdiction est faite d'être propriétaire de plusieurs affaires.

En 1983, un Office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (OSCIP) est créé. Il est placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et a pour missions principales, entre autres :

- d'orienter l'investissement privé national vers des activités et régions susceptibles de répondre aux besoins du développement et d'assurer sa complémentarité avec le secteur public ;
- et d'assurer une meilleure intégration de l'investissement privé dans le processus de planification.

Avec le Code des Investissements de 1982 et la création de l'OSCIP, le secteur privé, pour la première fois depuis l'indépendance, s'est vu reconnaître un rôle à jouer dans la concrétisation des objectifs de développement nationaux. Cependant, il faut souligner que ces dispositions ont eu un impact limité sur la création de nouvelles PME privées.

Le plafonnement des investissements a eu pour conséquence l'orientation d'une partie de l'épargne privée vers des dépenses improductives ou spéculatives.

Quant à l'investissement productif, les demandes d'agrément entre 1983 et 1987 sont venues confirmer le rythme annuel de création d'entreprises observé au cours des deux décennies écoulées.

L'investissement des PME privées a donc continué à s'orienter principalement vers des branches d'activité classiques de substitution aux importations de biens de consommation finale.

Les mesures de 1982 ont tout de même conduit à partir de 1983 à une tendance à investir dans des créneaux délaissés auparavant par la PME tels la transformation des métaux, et les petites industries mécanique et électriques.

Branche d'activité/Années	Nombre de Projets et part selon les branches d'activités				
	Agro-alim.	textile	Mat.const.	ISMME	Total
1982	21 %	19 %	27 %	3 %	104
1983	29 %	14 %	13 %	12 %	376
1984	15 %	10 %	12 %	12 %	624

Par ailleurs, la sous-traitance a connu un faible développement bien qu'elle soit reconnue comme un domaine d'activité privilégié de la PME. Durant toute la période de 1963 à 1988, on a assisté à un cloisonnement des secteurs public et privé qui ne leur a pas permis de développer des relations de partenariat en matière de sous-traitance.

En somme, tous les codes d'investissement avaient, en quelque sorte, pour dénominateur commun la limitation de l'investissement et l'orientation vers les créneaux que les planificateurs changeaient au gré des plans.

- A partir de 1988.

En 1988, face à l'exacerbation de la crise que traverse le pays, une option résolue de passage à l'économie de marché est prise ; un nouveau cadre législatif a été mis en place et des réformes structurelles sont engagées ; ce cadre se fixe pour objectifs généraux :

- la substitution d'une économie de marché à une économie gérée administrativement ;
- la recherche d'une plus grande autonomie des entreprises publiques devant être régies par des règles de commercialité ;
- une libéralisation des prix du commerce extérieur et des changes ;

- l'autonomie des banques commerciales et la Banque d'Algérie.

A ce titre, La loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 consacre en son article 183 le principe de la liberté de l'investissement étranger. Cette loi ouvre déjà la voie à toutes les formes de contribution du capital étranger et encourage toute forme de partenariat sans exclusive, y compris en la forme d'investissement direct ; le capital étranger peut investir dans tous les secteurs non expressément réservés à l'Etat.

La loi prévoit, en outre, la liberté d'établissement des banques étrangères en Algérie ouvrant ainsi, la voie au partenariat financier.

Une nouvelle doctrine a commencé à prendre forme à partir de 1990 fondée sur la liberté et l'égalité de traitement pour le développement ; toutes les entreprises algériennes qu'elles soient publiques ou privées bénéficient désormais d'un même traitement depuis la suppression totale des monopoles jusqu'à la liberté d'accès au commerce extérieur.

La législation a finalement été adaptée aux exigences du développement qui consacrent la convergence de toutes les forces pour stimuler la relance de l'économie.

Le processus de réforme a abouti à la consécration de l'investissement national et étranger par l'adoption du décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement : le Code de l'Investissement.

Ce code se veut être la pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement ; la philosophie contenue dans ce nouveau cadre s'articule autour des éléments suivants :

- le droit d'investir librement ;
- l'égalité devant la loi des promoteurs nationaux privés ou étrangers ;
- l'intervention des pouvoirs publics se limite à l'octroi d'incitations aux investissements, principalement au moyen d'allègement fiscaux prévus par la loi ;
- la création d'une Agence de Promotion de soutien et de Suivi des Investissements (APSI) pour assister les promoteurs dans l'accomplissement des formalités classiques par le biais d'un guichet unique ;

- l'agrément préalable, plus connu par l'autorisation des institutions administratives pour investir, est supprimée, il est remplacé par une simple déclaration ;
- le délai maximal d'étude des dossiers étant fixé à 60 jours ;
- le souci de ne pas imposer des formalités trop lourdes ou complexes pour la réalisation d'un acte d'investissement en Algérie ;
- la clarification, l'affinement et la pérennité des garanties et des encouragements acquis au double plan fiscal et douanier ;
- l'accélération des transferts et de renforcement des garanties, associés au capital investi et aux revenus qui en découlent ;
- la modulation des encouragements accordés aux investissements réalisés en Algérie autour de trois régimes : un régime général, un régime spécifique pour les investissements réalisés dans les zones à promouvoir et un régime spécifique pour les investissements réalisés dans les zones franches.

Dans les faits, la mise en œuvre des textes de 1993 a été confrontée à l'immobilisme de tout un environnement censé être au service de l'investissement. Les lourdeurs bureaucratiques, les problèmes liés à la gestion du foncier industriel, entre autres, ont rendu pratiquement inopérant le dispositif mis en place.

C'est ainsi que l'investissement via l'APSI a eu un bilan modeste ; à la fin de l'année 2000, sur 43 000 intentions d'investir déposées la majorité des projets reste au stade de l'intention.

Pour apporter les correctifs nécessaires et donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (n° 01-03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

L'ordonnance mise en place en même temps que celle concernant la gestion des capitaux marchands de l'Etat et l'ouverture des capitaux des entreprises, vise comme objectifs premiers la reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique, elle prévoit notamment :

- la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés ;

- l'élargissement de la notion d'investissement à ceux réalisés en concession et/ou licence, aux prises de participation dans une entreprise quand il y a apport en numéraire ou en nature, et aux reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation ;
- la suppression de l'octroi automatique des avantages ;
- le nouveau dispositif prévoit un régime général¹ et un régime dérogatoire² ;
- La création du Conseil National de l'investissement(CNI), placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement, avec pour mission de :
 - proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
 - proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives ;
 - se prononcer et approuver les conventions ;
 - se prononcer sur les zones éligibles au régime dérogatoire ;
 - proposer la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;
- La création d'un fonds d'appui à l'investissement pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis ;
- La mise en place d'un Guichet Unique, placée sous l'autorité du Chef

¹ le régime général:

- abrogation de l'automaticité de l'octroi des avantages ;
- suppression des avantages liés à la phase de production ;
- maintien des avantages liés à la phase d'exploitation mais selon orientations du CNI, ;
- encouragement des investissements utilisant des technologies non polluantes.

² le régime dérogatoire est réservé à l'encouragement des investissements dans les zones à promouvoir fixées par le CNI, et aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

Là, les avantages sont systématiques, et couvrent aussi bien la phase de réalisation que la phase d'exploitation. Ils sont octroyés pour une période de 10 ans et accordent l'exemption du droit de mutation pour les acquisitions immobilières ; la franchise sur la TVA pour les biens et les services locaux ou importés ; l'exonération de l'IBS, de l'IRG, du VF, de la TAP, de la taxe foncière ainsi que la prise en charge totale ou partielle par l'Etat des dépenses liées aux travaux d'infrastructures extérieurs.

du Gouvernement, en la forme d'une « Agence Nationale du Développement de l'Investissement »(ANDI), avec pour tâches :

- d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents ;
- de fournir les prestations administratives ;
- de gérer le Fonds d'appui à l'investissement.

L'ANDI qui est appelée à être représentée dans la totalité des wilayas du pays, prend en charge les actifs résiduels des EPL dissoutes (terrains, bâtis) et les met à la disposition des investisseurs et des services publics.

L'offre d'assiettes touristique foncières destinées à l'investissement industriel, service, se réalisera à travers la représentation au niveau du Guichet Unique des organismes en charge du foncier.

Quant à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise³, celle-ci définit et fixe, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre.

Elle prévoit également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME.

Elle comprend dans ses différentes rubriques des dispositions générales et la définition des PME, la politique d'aide et de soutien de l'Etat aux PME, les dispositions communes ayant trait au développement du système d'information de la PME et à la concertation avec le mouvement associatif du monde de l'entreprise.

La loi réserve aussi au volet relatif à l'information économique et statistique une place importante dans la mesure où il s'agit de concrétiser la mise en place du Centre d'Etudes et de Recherches de la PME dont la présentation en Conseil du Gouvernement a été faite en 1998.

La promotion de la sous-traitance, en tant qu'instrument privilégié de densification du tissu des PME est également prise en charge dans la loi, il est prévu à cet égard, la mise en place d'un Comité National de la Promotion de la Sous-traitance.

³ Loi n° 01-18 DU 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise (PME).

Comment se présente actuellement la PME en Algérie? Les travaux menés jusqu'à présent pour son identification restent insuffisants, assez peu fiables ou non actualisés; à travers les chapitres ci-après, l'on tentera de restituer ses grands traits en présentant ses caractéristiques générales, sa place dans l'économie nationale et ses performances.

Par ailleurs, à travers les quelques données générales concernant l'investissement, qui y sont également développées, il est possible d'apprécier le profil futur de la PME algérienne.

1.2- LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PME.

Le manque de définitions reconnues jusqu'à un passé récent et donc de statistiques fiables, ont fait que l'inventaire des PME en Algérie reste assez approximatif; les données avancées en la matière concernent un impressionnant nombre d'entreprises de toutes tailles, incluant à la fois la micro-entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise.

La collecte et le traitement des données pour l'établissement de l'état des lieux de la PME a fait ressortir de manière criarde les insuffisances en matière d'information et de définitions. Les différentes sources existantes sont incapables à elles seules, de donner une image fidèle du secteur de la PME. Ceci tient à la fois à des problèmes de données statistiques mais aussi aux carences des systèmes d'enregistrement et de suivi sur les plans légal et fiscal.

L'ordre de grandeur retenu du nombre des PME est issu du fichier de la CNAS. Selon ces données et à la fin de l'année 1999, le nombre d'entreprises assimilées à des PME s'élève à 159.507 entreprises pour 634.375 emplois. Parmi ces entreprises, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) représentent 93,24 % et emploient 221.975 salariés soit 35 % de l'emploi global. Les PME employant 10 salariés et plus représentent 10 782 entreprises soit 7% du total et comptent 412 400 salariés soit 65 % de l'emploi global. La répartition des entreprises privées par tranche d'effectif est détaillée dans le tableau suivant :

Effectifs	Nbre d'entreprises	%	Salariés	%
1-9	148.725	93,24	221.975	34,9
10-19	5.778	3 ;62	77.082	12,15
20-49	3.322	2 ;08	99.649	15,7
50-99	997	0 ; 62	67.664	10,66
100et plus	685	0,42	168.005	26,28
Total	159.507	100	634.375	100

L'application de la définition de la PME retenue par l'Union Européenne⁴ donne la configuration suivante pour ce qui est la classification des entreprises inventoriées :

Catégorie	Nbre de salariés	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%
Micro-entreprise	0-9	148.725	93,2	221.975	35.0
Petite entreprise	10-49	9.100	5,7	176,731	27,8
Moyenne entreprise	50 et 250	1.682	1,05	235.669	37,2
	Total	159.507	100	634.375	100

Si, en termes de nombre d'entreprises, la catégorie « micro-entreprise » prédomine , en terme d'emplois, la répartition est globalement équitable, chacune des catégories emploie environ le tiers des salariés.

La définition de la PME retenue est celle définie par l'Union Européenne en 1996 et qui a fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble de pays membres. L'Algérie ayant , en effet, adopté la Charte de Bologne sur les PME en Juin

⁴ Selon l'Union Européenne : « La micro-entreprise est celle qui emploie moins de 10 salariés. La petite entreprise est celle qui correspond aux critères de l'indépendance, emploie moins de 50 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de moins de 7 millions d'Euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas les 5 millions d'Euros. La moyenne entreprise est celle qui correspond aux critères de l'indépendance, occupe moins de 250 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de moins de 40 millions d'Euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas les 27 millions d'Euros. »

2000, Charte qui consacre, la définition Européenne des PME. Cette définition se fonde sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

Définition de la PME :

La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes⁵, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA⁶, qui respecte le critère d'indépendance⁷.

- **La moyenne entreprise** est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars.
- **La petite entreprise** est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars.
- **La très petite entreprise (TPE)** ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars

Au plan de la répartition des entreprises par secteur d'activité cinq secteurs emploient 403.183 salariés soit 63,5 % de l'effectif total dont près de 40% reviennent au secteur du BTP, comme l'indique le tableau ci-après :

5 Il est entendu par «Personnes employées» le nombre de personnes correspondant au nombre d'unités de travail-année, c'est à dire au nombre de salariés employés à temps plein pendant une année. Le travail partiel ou le travail saisonnier étant des fractions d'unités de Travail-Année. L'année à prendre en considération est celle du dernier exercice comptable clôturé.

6 Seuils : pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan ceux afférents au dernier exercice clôture de douze mois

7 Entreprise indépendante : L'entreprise dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25 % et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elles même à la définition de PME

Secteur d'activités	Nbre d'entreprises	%	Salariés	%
BTP	42.687	26,7	247.243	38,9
Commerce	26.073	16,34	66.553	10,49
Transport /communication	14.018	8,78	21.640	3,41
Services	13.702	8,59	18.259	2,87
Industries agro-alimentaires	11.640	7,29	49.488	7,8
Total	108.120	67,78	403.183	63,47

1.3- LA PME DANS L'ECONOMIE NATIONALE.

La PME représentait, en 1990, près de 40 % de la valeur ajoutée. Elle contribuait pour près de 80 % à la valeur ajoutée dans les activités de services et 65 % à celle du commerce ; elle ne générait en 1990 que 20 % de la valeur ajoutée industrielle hors hydrocarbures et 20 % de celle du BTP.

Le secteur privé a contribué au cours de l'année 1998 à concurrence de 53,6 % au PIB. Les entreprises privées dominent principalement dans l'agriculture, le commerce, le BTP et les services en général.

Dans les différents secteurs d'activités, la contribution des entreprises privées au PIB se présente comme suit :

Secteur d'activité	Secteur privé (%)	Secteur public(%)
Agriculture pêche	99,7	0,3
Services	98,5	1,5
Commerces	96,9	3,1
Hôtels, restaurants	90,2	9,8
Transp. Com	67,3	32,7
BTP	64,2	35,8
Industrie	27	73

A titre indicatif, la contribution de la PME au PIB est de 57% au Japon, 64, 3% en Espagne, 56 % en France, 44% en Autriche, 43% au Canada, 33% en Australie.

Aux Etats Unis, les 22 millions de PME emploient 52% de la population active et contribuent pour moitié à la formation du PIB.

En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617,4 milliards de DA représentant 53,5 % du total national, celle dégagée par le secteur privé approchait les 538,1 milliards de DA.

A partir de 1998, le secteur privé dégagait 1178 milliards de DA (53,6 %) et le secteur public 1019,8 milliards de DA soit 46,4 %.

Les PME jouent un rôle considérable dans l'économie de tous les pays membres de l'OCDE. Pour la quasi-totalité d'entre eux, plus de 99 pour cent des entreprises sont des PME. En gros, ces PME assurent de 40 à 80 % des emplois salariés et comptent pour 30 à 70 % du PIB. Les PME contribuent pour plus de la moitié du PIB du secteur privé au Danemark, en Espagne, en France, au Japon et au Portugal. Elles assurent plus de la moitié des emplois salariés dans quasiment tous les pays, et plus de 70 pour cent en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Irlande, au Japon, au Portugal, en Suède et en Suisse.

L'importance des PME varie suivant les secteurs. En Europe, la construction, le commerce de gros, la distribution de détail et les services aux particuliers sont autant de secteurs où dominent les PME, qui sont en l'occurrence des micro-entreprises ou de petites entreprises. Les PME sont prédominantes aussi, très souvent, dans l'industrie manufacturière, mais les grandes entreprises comptent pour une part substantielle de l'emploi manufacturier total. Les PME contribuent de façon significative à l'emploi dans le secteur des services à la production. Ce sont aussi les grandes entreprises qui prédominent dans le secteur celui des télécommunications.

Depuis l'avènement du code des investissements en 1993, l'environnement législatif a consacré un certain nombre de principes et d'avantages qui semblent ouvrir de larges perspectives en matière d'investissement, quels en sont les résultats obtenus depuis ?

L'examen des bilans des dispositifs de l'APSI et des CALPI à l'échelle des wilayas, et à titre indicatif celui de l'ANSEJ- ce dernier dispositif intéressant surtout les micro-entreprises - permet d'apprécier les tendances matière d'investissement.

1.4- QUELQUES DONNEES GENERALES RELATIVES A L'INVESTISSEMENT

- Les projets « APSI » :

Entre 1993 et fin 2000, plus de 3344 milliards de dinars d'engagement d'investissement ont été déclarés auprès des services de l'APSI.

Ce montant correspond à plus de 43. 200 projets d'investissements susceptibles de créer plus de 1 605 000 postes de travail. 60% des projets sont déclarés par des personnes physiques, 78% des projets coûtent entre 20 et 50 millions de DA et 60% des projets comptent créer entre 10 et 500 emplois .

Le montant des 397 projets en partenariat a atteint le niveau de 164 milliards de Dinars.

L'évolution annuelle des déclarations d'investissements est indiquée dans le tableau suivant qui montre l'intérêt des promoteurs pour le dispositif notamment depuis l'année 1998 : 80 % de l'ensemble des projets totaux enregistrés ont été déclarés à partir de cette année.

Evolution annuelle des principaux indicateurs des projets d'investissement déclarés

Années	Projets Nombre %		Emploi Nombre %		Montant Valeur %	
1993/94	694	2	59.606	4	114	3
1995	834	2	73.818	5	219	7
1996	2.075	5	127.849	8	178	5
1997	4.989	12	266.761	17	438	13
1998	9.144	21	388.702	24	912	27
1999	12.372	29	351.986	22	685	20
2000	13.105	30	336.169	21	798	24
Total	43.213	100	1.604.891	100	3.344	100

(*) les montants sont libellés en Milliard de Dinars.

La majorité des projets sont de création nouvelle; ils représentent 81 % des intentions d'investissement en termes de nombre de projets. Les projets d'extension de capacités de production représentent 18 % du total en termes de nombre de projet, 21% en termes d'emploi et 20 % du montant global.

Déglobalisé par secteur d'activité, l'investissement attendu se distingue par la persistance de la dominance du secteur industriel au niveau des déclarations d'investissement ; les projets industriels représentant près de 37% du total des projets ,45% en terme du coût global et 40% en termes d'emplois. Le secteur du transport, en termes de nombre de projets, se place en 2^{ème} position avec 22 % du total ; en terme d'emploi et de coût d'investissement, la seconde position revient au secteur du BTPH.

L'analyse sectorielle, s'agissant des activités sollicitées donne la situation d'ensemble suivante :

- le secteur des industries agro-alimentaires est principalement constitué par cinq activités à savoir boulangerie 27.5 %, minoterie 13.5 % production et transformation de lait 12.8 %, et environ 7 % pour chacune des activités de conditionnement de produits alimentaires et de boissons gazeuses. Ces cinq activités représentent, à elles seules, environ 69 % des projets déclarés dans ce secteur ;
- le secteur des matériaux de construction est constitué de 24 % des activités de matériaux de construction divers et 18 % des activités de production des carreaux granito, céramiques ;
- le secteur du BTPH est constitué de 92 % des travaux de construction et de travaux publics ;
- Le secteur des services est constitué de : 18 % bureaux d'études et conseils, 16 % stations de services, 7 % locations de véhicules et 6% dégraissage, pressing et blanchisserie ;
- Le secteur des transports est constitué de : 65 % transport de voyageurs, 25 %, transport de marchandises et 10 %. transport mixte ;
- le secteur des Industries Sidérurgiques, Mécaniques, Métalliques, Electriques et Electroniques constitué principalement par des activités de montage et d'assemblages d'appareils et matériels électriques, électroménagers et électroniques représente 53% ;

- le secteur du tourisme est composé d'hôtels (38 %), de motels et relais routiers (24%), de complexe touristiques (15 %) et de bars, restaurants et discothèques (14%) ;
- le secteur de la confection, textiles et bonneterie est constitué de 58 % de projets dans le domaine de la confection et 12 % dans le domaine de la chaussette ;
- le secteur des cuirs et chaussures est constitué de 73 % de fabrication de chaussures et seulement 12 % dans la transformation des peaux et cuirs ;
- le secteur des industries diverses est constitué de 29 % de Bijouterie, orfèvrerie et 25 % des travaux audiovisuels et 11 % de laboratoire de développement de photographie.

Considérés sous l'angle des tranches d'effectifs attendus, les projets d'investissement prévoyant une création d'emplois variant de 10 à 200 salariés, autrement dit des PME , représentent la quasi totalité des projets déclarés.

Structure des projets d'investissement

par tranche d'emploi déclaré(1993-2000)

Tranche d'emploi	%
1-10	40
10 – 20	28
20 – 50	23
50 - 100	7
100 - 200	2
200-500	1
Plus de 500	0
Total	100

Dans leur quasi totalité, les projets d'investissement restent du ressort des promoteurs privés.

La structure des projets d'investissement selon les coûts des projets est montrée par le tableau suivant:

Structure des projets d'investissement par tranche de montant
du coût déclaré (1993-2000).

Tranche de montant(millions de DA)	%
Moins de 2	4
2 – 10	35
10 – 20	21
20 – 50	22
50 – 100	10
100 – 150	3
150 – 200	2
200 – 500	2
Plus de 500	1
TOTAL	100

Au plan de la répartition spatiale des projets d'investissements, on relève une concentration des projets autour des grands centres urbains. Le choix de la localisation des projets d'investissement reste subordonné à la disponibilité des infrastructures et à la proximité des centres d'intérêts, notamment au niveau des wilayas du Nord.

A travers les wilayas, Alger concentre à elle seule 21 % des projets totaux. En ce qui concerne les projets en partenariat, durant la période considérée, 397 projets d'investissement sont déclarés ; ils totalisent un montant de l'ordre de 164 milliards de dinars et une prévision de création d'emploi de plus de 47 000 postes d'emplois.

Par secteur d'activité, la répartition des projets déclarés en partenariat se présente de la manière suivante :

Secteur d'activité	Nombre	%	Emploi	%	Coût Global (10 ⁶ DA)	%
Agriculture	16	4	3925	8	9832	6
Industrie	233	59	28550	60	86470	53
BTPH	38	10	6787	14	10110	6
Tourisme	15	4	2257	5	8091	5
Services	75	19	5324	11	48119	29
Santé	2	1	114	0	545	0
Commerce	18	5	343	1	1293	1
Total	397	100	47.000	100	164.460	100

-Les projets « CALPI »⁸

Pour rappel , après la mise en place de l'APSI et dans l'attente de la constitution de ses représentations régionales, dans chaque wilaya, il a été mis en place un dispositif d'assistance et de facilitation en matière de foncier: le CALPI⁹. Ce dispositif est chargé de répondre à toute demande d'information en matière de terrains, formulée par le guichet unique ou les investisseurs eux-mêmes.

Depuis leurs création en 1994 et jusqu'au 30 septembre 1999, le bilan des investissements retenus par l'ensemble des CALPI se présente par secteur d'activité comme suit :

⁸ Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion des Investissements

⁹Instruction interministérielle N°28 relative aux modalités d'assurance et de facilitation en matière d'attribution de terrains aux investisseurs

Bilan des investissements retenus par les CALPI(1994-1999).

secteur	Projet		Montant (10 ³ DA)		Superficie(m ²)		Emplois attendus	
	Nbre	%	Valeur	%	valeur	%	valeur	%
Industrie	4.599	35	240.282.315	48	15.407.992	5	123.830	40
Agricultur	994	8	29.278.311	6	246.201.763	81	23.609	8
Tour.arts	1.070	8	81.799.600	16	7.791.439	2,5	33.552	11
BTPH	1.880	14,5	82.922.748	16	13.719.626	4,5	60.751	19
Com.Serv.	1.610	12,5	18.104.162	4	2.197.245	1	22.842	7
Services	2.867	22	52.799.038	10	19.304.051	6	46.055	15
Total	13.020	100	505.186.176.	100	304.622.116	100	310.639	100

Source : Ministère de l'intérieur et de Collectivités Locales (MICL)

La grande majorité des projets sont des créations nouvelles, les projets d'extension ou de réhabilitation étant peu fréquents.

Très peu de dossiers présentés aux CALPI comportent la demande d'avantages offerts par l'APSI

Dans la structure générale de l'investissement par secteur d'activité et selon le nombre de projets, la dominance des projets industriels est remarquable: 35% des projets totaux, 40% de l'emploi total attendu pour un montant de 240.282.315 DA soit 47,5% du total ; il faut noter que les projets industriels n'occupent que 5% du total de la superficie allouée aux investissements retenus. Pour les autres activités, celles liées au secteur tertiaire (commerces et autres) restent assez bien représentées ; les projets qui relèvent du BTPH sont deux fois plus importants que ceux de l'agriculture.

A travers les wilayas et en terme de nombre de projets, la structure moyenne observée à l'échelle nationale, dominée par les activités industrielles et les Services, est pratiquement respectée dans la plupart des wilayas.

Quant à la typologie de l'investissement en terme d'emplois attendus, elle reste dominée dans l'ordre par l'Industrie, le BTPH et les Services, respectivement.

Le bilan récapitulatif, arrêté au 30/09/99, donne lieu à un certain nombre d'indicateurs qui marquent les grands écarts existants entre les wilayas en matière d'investissement, ainsi :

- le nombre de projets retenus par wilaya oscillant entre 9 et 749 projets ;

- le coût de l'investissement par wilaya fluctuant entre 179.10^3 DA et $78.241.10^3$ DA ;
- la superficie affectée par emploi varie entre $44,5m^2$ et plus de $650 m^2$ dans les wilayas du Nord du pays ;
- le coût moyen de création d'un emploi se situant entre 500.10^3 DA et près de $10.000.10^3$ DA ;
- un projet au niveau national crée en moyenne 24 emplois; il en crée 27 dans l'Industrie, 24 dans l'Agriculture, 31 dans le Tourisme /Artisanat, 33 dans le BTPH , 14 dans le Commerce et 16 dans les Services.

Au plan de la répartition spatiale des projets d'investissement et en référence au découpage régional utilisé par l'APSI¹⁰ dans ses bilans, l'investissement à l'échelle des régions s'est effectué de la manière suivante :

- une concentration des projets à l'Est du pays qui accueille 45% du total en termes de projets , 41% en termes d'emploi à créer et 58% en termes de coûts;
- la région Centre du pays enregistre quant à elle 16% des déclarations d'investissement , 19% de l'emploi à créer et 27% des montants prévus;
- la région Ouest du pays(10 wilayas) ne bénéficie que de 15% des projets retenus;
- la région du Sud composée des wilayas de la seconde couronne et celles du Grand Sud dispose de 25% des projets retenus ce qui représente pratiquement la moitié de ceux relevés au niveau de la région Est .

A travers les wilayas les projets d'investissements sont répartis comme le montre le en annexe.

Au plan de la concrétisation des projets retenus, à la fin du mois de septembre 1999, les projets lancés ou en cours de réalisation ne représentent que 11,5%

¹⁰ Région du Grand Sud: wilayas de Tamanrasset, Tindouf, Adrar et Illizi ;
wilayas de la seconde couronne Sud: Ouargla, Biskra , Béchar, Ghardaia, El Bayadh, Naama, Djelfa, Laghouat et El Oued
Région centre: wilayas d'Alger, Boumerdès, Blida, A Defla, Chlef, Médéa, Tizi Ouzou, Béjaia et Bouira ;
Région ouest: wilayas d'Oran , Tlemcen , S B Abbès, Tiaret, Tissemsilt, Relizane, Mostaghanem, Mascara, A Témouchent Et Saïda ;
Région Est : le reste des wilayas.

du total ; ce taux varie selon les wilayas entre 69,5% et 3,5% du total (voir tableau en annexe).

Selon la nature des activités, les projets entrés en service concernent surtout les activités industrielles et du BTPH , quant aux projets en cours de réalisation , ils concernent également les activités industrielles et ceux liées aux services.

- Les projets « ANSEJ ».

L'investissement qui s'effectue à travers ce dispositif concerne essentiellement les micro- entreprises. Le lancement effectif de ce dispositif de soutien à l'emploi des jeunes date du second semestre 1997. A fin octobre 2001, l'ANSEJ a reçu 145 600 projets de micro-entreprises prévoyant la création de 416.336 emplois.

Au plan spatial , la répartition géographique des projets enregistrés se présente comme suit :

- région centre :45,5%,
- région Est : 23,60%,
- région Ouest : 22,55% ,
- région Sud : 8,23%.

A la même date, l'Agence a délivré 130.309 attestations d'éligibilité, la répartition de ces projets par secteur d'activité est la suivante :

Activité	Nombre de projets.	%
Agriculture	26.732	20,51
Services	26.170	20,08
Transport de voyageurs	23.303	17,88
Artisanat	12.889	9,89
Transport de marchandises	12.722	9,76
Industrie	10.406	7,99
Transport frigorifique	8.474	6,50
BTPH	6.041	4,64
Profession libérale	1.767	1,36
Maintenance	1.341	1,03
Pêche	285	0,22
Hydraulique	179	0,14
Total	130.309	100

Les banques, quant à elles, ont réceptionné 73.134 demandes de financement dont elles ont retenu 60% (44.217 projets) pour lesquelles des autorisations de crédit ont été consenties : 52,293 milliards de dinars sur une prévision globale d'investissement de 81,122 milliard de dinars. Les emplois créés dans ce cadre seraient de 108.626 emplois.

L'effort global d'investissement réalisé durant la période 1997-2001 a atteint 62, 638 milliards de dinars.

Le nombre de projets financés au 30.09.2001 s'élève à 37.754 , l'emploi qui en est attendu étant de 106.954 postes de travail.

1.5- DE QUELQUES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA PMI.

En l'absence de données fiables et globales, le potentiel du secteur industriel privé, ses contraintes et ses perspectives restent encore insuffisamment maîtrisées.

En 1995, l'Office National des Statistiques comptait une population de 24.532 PMI dont 1.119 (soit 5%) occupent 10 salariés et plus. Les principaux secteurs d'activités de la PMI sont l'agro-alimentaire, les matériaux de construction, les textiles et cuirs et le bois et papiers.

Pour les PMI privées de plus de 10 personnes, les effectifs ont connu une évolution contrastée passant de 23 358 en 1991 à 45 542 en 1997 en marquant le pas entre 1997 et 1999 (45.504 à cette dernière date).

Les effectifs des PMI ont pratiquement doublé en l'espace de 10 ans et une proportion importante de créations a eu lieu entre 1991 et 1994 avec un reflux observé entre 1997 et 1999.

Une telle évolution peut s'expliquer par les effets récessionnistes du programme d'ajustement structurel et l'ouverture débridée et incontrôlée du commerce extérieur. Les principales contraintes que rencontre aujourd'hui le secteur de la PMI sont liées aux difficultés financières dont les causes sont multiples (dévaluation du dinar, taux d'intérêt bancaire élevé, pressions fiscale et douanière..), à la concurrence de produits importés (contraction de la demande, concurrence déloyale..) et d'une façon générale, aux contraintes environnementales.

Au plan de la répartition spatiale des PME, par régions géographiques :

- le Centre du pays renferme 31,3 % du total PME inventoriées, l'Ouest 17,5% , l'Est 37,5% et le Sud 13,8 %,
- (10) dix wilayas concentrent près de la moitié des entreprises; celles-ci étant généralement localisées au niveau des pôles urbains et industriels ; ces wilayas sont: Alger, Oran, T.Ouzou, Sétif , Béjaia, Blida, Chlef, Constantine, Tipaza, Boumerdès.

Cette répartition déséquilibrée est particulièrement dangereuse pour le développement régional qui a été l'une des forces de l'organisation économique développée dans le passé. Au plan de l'aménagement du territoire, la PME représente un vecteur efficace pour favoriser une occupation rationnelle du territoire national par les activités et les populations. Dans son « Avis relatif à l'avant-projet de stratégie de développement économique et social à moyen terme » le CNES note à ce propos « *Dans ce cadre, les restructurations industrielles en cours (reconversion, essaimage etc.) ainsi que le développement de projet des PME, constituent l'opportunité qu'il convient de saisir pour une occupation rationnelle du territoire national par les activités et les populations...* »

Evolution de l'activité (échantillon de 1026 PMI)¹¹ :

Principaux Indicateurs	Résultat 2000	Ecart 00/99	Ecart 99/98	Ecart 98/97	Ecart 00/97
CA (10 ⁹ DA)	85,5	+ 20%	+33%	27%	27%
VA (10 ⁹ DA)	19,5	+25%	+45%	50%	40%
Emplois (10 ³ agents)	45,2	+10%	+21%	15%	15%
Dépenses d'investissements (10 ⁹ DA)	16,3	+1%	+28%	30%	20%

Apparemment, les PMI réalisent, malgré une conjoncture défavorable, de véritables performances. Néanmoins, l'on note que la valeur ajoutée relative reste faible comparée à celle du secteur public pourtant en nette régression.

¹¹ H. Benlamara : Etat des lieux à fin 2000 de l'industrie nationale/ symposium sur l'industrie nationale –nov.2001

La valeur ajoutée rapportée au chiffre d'affaires donne 0,22 pour le secteur privé et 0,4 pour le secteur public. Ceci semble paradoxal dans la mesure où la rémunération est nettement inférieure chez le secteur privé avec un salaire mensuel moyen de 12 000 DA pour le secteur privé et 24 000 DA pour le Secteur public.

En matière d'investissement le secteur industriel privé paraît afficher des perspectives plus prometteuses que le secteur public. Par exemple, en 1999, on relève environ 14 milliards de DA pour 1026 PMI, contre 8 milliards seulement pour l'ensemble des entreprises du secteur public.

Mais ce qui est symptomatique du dynamisme du secteur privé, c'est sa remarquable capacité de conversion. Les transformations d'activités opérées récemment indiquent, selon les données du registre de commerce, que 2221 activités commerciales se sont transformées en :

- 694 entreprises de production
- 47 entreprises artisanales
- 1480 entreprises de services.

Dans le sens inverse, sur les 1547 entreprises reconverties dans le commerce :

- 426 sont issus de la production
- 62 sont des artisans
- 1059 viennent des services.

Ces chiffres montrent bien un phénomène contraire aux idées reçues qui considèrent que la migration du privé s'oriente plutôt vers le commerce que vers la production.

Près de 94% des PME privées sont de petites taille ; se contente de survivre et ne sont guère tentées de s'accroître. Très peu, en fait, sont axées sur la croissance et veulent jouer un rôle dynamique dans l'économie. *Le secteur industriel privé n'a pas, dans son ensemble, adopté une démarche en matière de restructuration industrielle même s'il a subi lui-même des fermetures d'unités et des compressions d'effectifs.*

Il est utile de rechercher les causes de tels motivations et de trouver les voies et moyens pour inciter nos PME à s'accroître, car suite aux déficiences du secteur public, le tissu productif doit être régénéré par les entreprises privées plus dynamiques et mieux adaptées au nouvel environnement.

La PMI et l'exportation : de très faibles résultats.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le volume des exportations du pays reste caractérisé par le poids prépondérant des exportations d'hydrocarbures. Les objectifs, maintes fois affichés par les pouvoirs publics, d'atteindre un niveau d'exportation hors hydrocarbures de 2 milliards de \$/an ne sont pas encore atteints. Les importations, quant à eux, semblent se stabiliser depuis quelques années à un niveau variant entre 9 et 10 milliards de dollars/an. (9,4 milliards US \$ en 1998, 9,173 milliards US \$ en 2000 et 9,760 milliards US \$ en 2001).

En 1998, les importations des opérateurs privés ont atteint 4.984 millions de US\$ soit 53 % des importations globales. Les exportations des opérateurs privés se sont élevés à 115 millions de US\$ représentant 29,50 % des exportations globales (390 millions de US\$) hors hydrocarbures.

Pour l'année 2001, les importations globales, par groupe de produits se répartissent par ordre d'importance comme suit :

- Biens d'équipement : 35,73% ;
- Biens destinés à l'outil de production : 24,88% ;
- Biens de consommation alimentaires : 24,60% ;
- Biens de consommation non alimentaires : 14,79 %.

Par rapport aux quatre années précédentes 1997, 1998, 1999 et 2000, ce classement n'a pas subi de modification remarquable, les importations en biens d'équipement continuent encore à occuper le premier rang et enregistrent de surcroît une hausse non négligeable de 10,59% par rapport à l'exercice 2000, passant ainsi de 3.153 à 3487 millions USD.

En outre, hormis le poste alimentaire qui a baissé de 0,58% par rapport à l'année 2000, tous les autres groupes affichant une hausse de leurs importations particulièrement pour les Biens d'équipement (+10,59%) et l'Approvisionnement de l'outil de production (+9,76%) ; ce qui pourrait signifier en ce qui concerne ce dernier groupe une légère reprise de l'activité de certains secteurs de la production industrielle.

A titre indicatif, les importations globales ont augmenté de 6,40% par rapport à l'année 2000.

En ce qui concerne les principaux produits à l'importation concernés et de leur décomposition au niveau de chacun de ces groupes, la situation générale est présentée par le tableau suivant :

Importations par groupes d'utilisation de l'année 2001

Groupe d'utilisation	Importations Valeur (Millions \$ US)	
Alimentation	2,401	24,60%
Energie lubrifiants	103	1,05%
Produits bruts	472	4,84%
Demi produits	1.853	18,99%
Biens d'équipements agricoles	156	1,60%
Biens d'équipements industriels	3.331	34,13%
Biens de consommation non alimentaires	1.444	14,79%
Total	9.780	100

Au total, trente-deux (32) familles de produits absorbent 57,17% de nos approvisionnements extérieurs pour l'année 2001, soit un montant de 5.580 Millions USD, les produits « Autres » (au-dessous du seuil de cinquante Millions USD d'importations) totalisant quant à eux 42,83% avec un montant de 4.180 Millions USD.

D'autre part, dix (10) grands produits se dégagent du tableau cité précédemment et qui se présentent comme suit par ordre d'importance :

Pour 2001, les exportations hors hydrocarbures se sont établies à 564 millions de US\$.

Sur les trois dernières années les exportations d'opérateurs privés représentent, en moyenne, 30% des exportations totales, soit 115 millions de dollars sur 420 millions réalisés.

Selon le Ministère de la PME, l'Algérie est classée, en matière d'exportations réalisées par les PME, au 20^{ème} rang en Afrique.

Pour la majorité des PME, l'exportation n'apparaît comme objectif à atteindre que lorsque le survie de l'entreprise est menacée. Or, les conditions de respect des standards internationaux en matière de qualité et de délais ne sont pas maîtrisés par nos entreprises.

Plus précisément, pour aller à l'export, d'importants investissements doivent être consentis dans le marketing, l'organisation interne, les investissements additionnels nécessaires, que nos entreprises, étant donnée leur fragilité financière, ne sont pas en mesure d'assumer.

Par ailleurs, l'inefficacité des institutions économiques, les barrières bureaucratiques qui se dressent inhibent fortement toute propension à l'export de la PME /PMI qui n'a pas les moyens d'y faire face.

La compétitivité des PMI : beaucoup de retard à combler

Le thème de la compétitivité des entreprises est très présent dans les débats notamment depuis la mise en place du projet d'accord d'association avec l'Union européenne.

Il fait l'objet d'intenses préparatifs de la part des pouvoirs publics qui essaient de se doter des moyens d'impulser et de suivre cet important aspect. Mais du fait du grand nombre d'interlocuteurs, l'emprise est difficile pour les structures de l'Etat habituées à travailler avec les entreprises moins nombreuses et bien organisées.

Il n'y a pas d'études approfondies réalisées sur la compétitivité des entreprises algériennes.

Dans ce domaine, les travaux disponibles sont ceux de l'INPED¹².

Au titre des constats, il est noté la stagnation de l'économie algérienne tout au long des dernières années et l'écart négatif important de productivité par rapport aux pays du bassin méditerranéen.

Il reste, toutefois, qu'au niveau des branches manufacturières, malgré leur stagnation, les performances demeurent dans des plages comparables aux autres pays.

Les explications mettent en avant surtout les déficiences des activités de services (impôts, douanes, banques, communications...) engendrant des

¹² Articles extraits de la Revue de l'INPED « Gestion et Entreprise » Avril-juil. 2000 :

- l'évolution de la productivité dans divers secteurs d'activité en Algérie.
- Le gap de la productivité dans divers secteurs d'activité en Algérie » -INPED-2000.
- Facteurs explicatifs de la faiblesse de la productivité en Algérie.

surcoûts importants qui briment la compétitivité et la rendent, par moments, tellement risquée à l'exportation.

Entre 1970 et 1997, la productivité globale des facteurs a baissé en moyenne de près de 1% par an, alors que dans les économies les plus performantes, elle a augmenté en moyenne de 5% par an. Bien que globalement en régression, la productivité apparente du travail dans le secteur privé s'est accrue plus rapidement que dans le secteur public.

Il n'en reste pas moins que l'Algérie dispose d'un potentiel appréciable constitué d'un système productif relativement diversifié, d'un secteur privé dynamique et, de plus en plus, de moyens financiers suffisants.

Compte tenu du retard important à combler, le potentiel doit être mobilisé rapidement en adoptant des stratégies qui visent à relever les performances de l'ensemble de l'économie, en commençant par accélérer les réformes.

Un management plutôt à la traditionnelle

Peu de travaux sont disponibles sur le management des entreprises privées en Algérie. Les données existantes indiquent :

- des taux d'encadrement très faibles qui varient de 3 à 13%,
- un encadrement supérieur à dominante familiale (souvent, seul le comptable est une personne étrangère à la famille).
- Des structures d'organisation de type entrepreneuriale, ou, au mieux, fonctionnelle lesquelles sont des formes d'organisation qui permettent au dirigeant d'être l'acteur principal de la décision et de la coordination.
- Un système de décision à base de consultation familiale même extérieure à l'entreprise.

Au demeurant, le type de management décrit ne favorise pas le développement par spécialisation, source de capitalisation technologique, mais plutôt la diversification qui limite le risque et accroît les niveaux de profit. Il semble que les groupes privés qui se constituent en Algérie adoptent tous la deuxième stratégie.

Les pouvoirs publics devraient encourager nos PMI à se développer dans leur métier de base, ce qui aura pour effet une plus forte intégration nationale, une

meilleure efficacité d'entreprise et une compétitivité plus affirmée au plan international.

Plus généralement, pour atteindre cet objectif, l'action capitale des pouvoirs publics devrait surtout se manifester par la levée des contraintes qui portent de sérieux préjudices à la PME dès sa création.

Le chapitre suivant qui traite des contraintes courantes qui affectent la PME, va exposer quelques problèmes majeurs et va mettre surtout l'accent sur la problématique de l'investissement, la question particulière du foncier industriel et les contraintes liées au fonctionnement.

II LES CONTRAINTES QUI AFFECTENT LA NAISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PME

2.1- CONTRAINTES COURANTES POUR LA CREATION ET L'EXPANSION DES PME.

L'environnement économique et social du pays, marqué durant ces dernières années par une faible croissance globale et des problèmes sociaux profonds, a perturbé et a contribué à réduire le développement des PME. De même la régression de l'activité des entreprises du secteur public, en sa qualité de donneur d'ordres pour nombre de PME, a contribué à ce marasme. Parmi les contraintes les plus significatives qui ont été à la base de cette situation, il y a lieu de citer :

- l'insuffisante visibilité de l'activité économique compte tenu des multiples interventions intervenues au niveau de la réglementation ;
- l'absence d'une politique de formation en direction des dirigeants et du personnel des entreprises privées ;
- les difficultés d'accéder à la propriété foncière en particulier dans les zones dites industrielles ;
- la pression fiscale et les charges sociales ;
- l'incohérence de la tarification douanière pénalisant la fonction production au profit du commercial ;
- la complexité et l'ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire ;
- la méconnaissance des mécanismes bancaires et financiers.

L'environnement économique international a été lui aussi marqué par de profondes mutations qui ont affecté de façon radicale les modes de production et de distribution dans tous les secteurs.

A l'ensemble de ces contraintes, viennent se greffer les comportements des administrations et agents économiques générateurs de fraude et d'évasion fiscales .

Des structures d'assistance, de soutien et de conseil inefficaces

A l'occasion de la naissance d'une entreprise, l'expérience montre que les soutiens des clients, des fournisseurs et des banques sont des éléments déterminants. Selon toute vraisemblance, les EPE locales cédées aux travailleurs ont survécu grâce à ces soutiens. Il semble que les jeunes créateurs d'entreprises n'ont pas bénéficié du soutien de ces acteurs.

Ailleurs, il a été prouvé que l'aide, le conseil et la formation des créateurs ont un impact élevé sur la réussite des créations de PME.

En Algérie, un grand nombre d'organisations comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les agences relevant de l'Etat ou même des structures de l'Etat assurent traditionnellement l'assistance, l'aide et le conseil aux créateurs d'entreprises. Pour certaines d'entre elles, cela constitue l'objet même de leur existence.

Or, pour qui veut bien observer la situation de nos jeunes entrepreneurs, il est symptomatique que l'efficacité de ces organisations dans ces domaines est presque nulle, hormis, l'action remarquable de quelques individualités éprises de réussite.

Quant aux cabinets de conseil, chez qui les jeunes créateurs passent « obligatoirement », leur action, en nous obligeant à la prudence, reste décevante.

L'étonnante pauvreté de leurs « études de marché » est manifeste. Nous en voulons pour preuve :

- les innombrables petits transporteurs publics qui encombrant toutes les places publiques d'un même quartier !
- la floraison de minoteries et semouleries qui, dans certaines wilayas, atteignent le nombre de stations de carburant .

Un environnement administratif inadapté.

L'environnement institutionnel présente certes des points forts, grâce aux différents « aides » à la création d'entreprise, mais la complexité et la lenteur des procédures administratives qui le caractérisent, sont franchement " rédhibitoires ".

Selon certains points de vue, l'Algérie continue à cheminer deux réalités contradictoires : une, issue du discours officiel et faite de grandes décisions encourageant sans ambiguïté l'investissement, y compris dans les secteurs jusque là fermés, et l'autre, reflétant les pratiques d'un terrain truffé d'obstacles qui découragent les meilleures volontés. Autrement dit, l'Etat se trouve bloqué par ses propres structures chargées de mettre en œuvre sa politique. Ce phénomène qui n'est pas inconnu, tolérable dans des faibles proportions, qu'on appelle, par euphémisme bureaucratie, a atteint malheureusement des niveaux alarmants.

Notre administration, surtout organisée pour remplir des fonctions économiques et donc de décisions se voit progressivement évoluer dans un environnement où, à ce titre, elle n'a plus place.

Il ne s'agit donc pas de simples réminiscences qui vont disparaître avec le temps, mais d'une forte rémanence d'un dysfonctionnement intolérable dont le coût est insupportable pour la société.

Excédé, un représentant du patronat a parlé de mépris et a fini par déclarer dans la presse : « nous ne voulons plus d'avantages, nous voulons simplement moins d'obstacles ».

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs font que l'environnement de l'entreprise en Algérie est resté jusque là peu favorable et peu attractif à la production et à l'investissement.

La PME et la Banque : une forte dépendance, d'une part, et une prudence excessive d'engagement d'autre part.

Par insuffisance de fonds propres, les PME sont obligées de se tourner vers les banques, lesquelles, à cause de la fragilité de ces clientes, souvent, s'en détournent. Ceci est particulièrement intolérable pour les PME à forte

croissance qui se voient contraintes de restreindre leurs investissements, leur niveau d'emploi et tout projet à long terme. C'est en cela que les PME considèrent les banques comme sources de difficultés.

Les difficultés des relations qui existent accentuent les problèmes de financement des PME, ce qui les fragilise davantage et incite le système bancaire à une prudence encore plus appuyée à leur égard.

En d'autres lieux, ces difficultés sont résorbées par l'existence de banques locales plus proches de la PME, par une attitude pro-active, empathique ou simplement professionnelle des banquiers à l'égard de la PME et de ses dirigeants.

C'est cette relation étroite qui est à la base de la réussite et de la prospérité, aussi bien, de la PME que la banque.

Or, chez nous, la banque publique et la PME privée sont deux mondes différents et éloignés qui n'entretiennent des relations que par voie formelle, ce qui leur ôte tout rôle de partenaires actifs.

Dés lors, les incompréhensions dominent ; la rupture est souvent très tôt consommée ; et la relation conflictuelle devient presque inévitable et irréversible, attisée par l'environnement suspicieux, dans lequel évolue cette relation, qui décourage les bonnes volontés de rapprochement fut-il fécond aux deux parties.

Sachant que l'intervention des banques privées est pour le moment négligeable, n'est-ce pas là l'un des aspects qui explique bien la crise de l'investissement en Algérie ?

2.2- LA PROBLEMATIQUE DE L'INVESTISSEMENT EN ALGERIE

De façon générale, les investissements directs étrangers ou en partenariat (selon différentes formules) n'ont toujours pas atteint les niveaux escomptés aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Cette question, qui a fait à ce jour l'objet de nombreux débats, elle reste encore largement controversée. Même si en matière d'opportunités d'investissement, le marché algérien reste très attractif, l'instabilité du cadre juridique et réglementaire n'incite ni les étrangers ni les nationaux à prendre le risque d'investir. L'épargne nationale est insuffisante pour financer l'investissement et l'épargne extérieure qui peut

prendre des formes d'aides et de crédit se fait de plus en plus rare d'où la rareté de ressources financières pour les entreprises et plus particulièrement la PME.

La situation des investissements hors hydrocarbures présente pratiquement la même symptomatique que la situation des exportations hors hydrocarbures.

Sur un plan technique, la crise de l'investissement est révélatrice de nombreux dysfonctionnements qui se situent principalement au niveau administratif.

Sur un plan économique, il y a davantage lieu d'évoquer les asymétries qui existent entre champs économiques (au niveau des secteurs et au niveau de la rémunération des facteurs de production particulièrement).

Sur un plan financier et si l'investissement peut être appuyé par l'épargne extérieure, il reste que l'importance de l'épargne drainée est fonction du développement des circuits bancaire et financier ainsi que des mécanismes internes d'allocation des ressources. A cet égard, la pauvreté des instruments et des mécanismes de financement de l'investissement ne peut que laisser perplexe.

En dépit des mesures incitatives mises en place, la crise de l'investissement national qui a également souffert des effets de l'ajustement structurel et de ceux des déficits publics successifs, est liée à de multiples paramètres, avec entre autres :

- la restauration de la confiance dans l'acte d'investir en Algérie;
- la rémunération du capital entre les sphères productives et commerciales ;
- la cohérence des politiques de sauvegarde et de protection de la production nationale;
- la stabilisation du cadre institutionnel et la prise en charge effective des difficultés administratives de l'entrepreneur délai de traitement des dossiers, assiette foncière, coûts de transaction, délais de réalisation des projets, ...

L'évaluation de la situation des investissements recensés au niveau de l'APSI fait ressortir la faiblesse des résultats obtenus, aussi bien pour les investissements nationaux que pour les investissements étrangers. Les engagements cumulés d'investissements, depuis 1993 à la clôture de l'exercice 2000, s'élèvent à près de 42 milliards de dollars US pour plus de 43.000 projets. Cependant un décalage important subsiste entre ces engagements pris et les investissements effectivement réalisés ; ces derniers n'excédant pas, au total, les 500 millions de dollars US.

Dans de nombreux cas, les bonifications accordées n'ont souvent servi qu'à alimenter la spéculation et qu'à tirer profit de nouveaux espaces rentiers en l'absence d'un contrôle administratif souverain et rigoureux. Les projets d'investissement déclarés en partenariat représentent à peine 5 % des engagements totaux. Ce modeste résultat laisse supposer que l'Algérie, compte tenu des mécanismes de mobilisation de l'investissement actuel, reste encore non attractive par rapport aux flux d'investissement mondial. En matière de procédures, l'environnement mis au profit de l'investissement est jugé en deçà de ce qui était attendu ; dans cet environnement rien n'est pratiquement interdit, mais tout est rendu difficile.

« L'expérience en Algérie révèle l'empressement des investisseurs et la difficulté de l'investissement. La volonté d'investir existe dans notre pays comme en témoigne le nombre très élevé des projets déclarés et le volume financier annoncé.

Mais cette volonté se heurte encore à des obstacles nombreux qui retardent ou annulent la mise en œuvre des projets et continuent à décourager l'acte d'investir et de produire. L'Administration devra faciliter la constitution de sociétés, l'accès aux terrains, les formalités fiscales, douanières, la cheminement des marchandises. Les banques devront innover pour donner leur chance aux nouveaux entrepreneurs....

L'expérience souligne aussi la nécessité d'un accompagnement et d'un suivi plus systématique des projets d'investissement, d'une aide pour surmonter les difficultés dans la mise en œuvre et à moyen terme la définition et la conduite d'actions de promotion ciblées. »¹³

L'investissement productif subit le poids de l'administration. Durant la phase « création du projet », l'investisseur subit la lourdeur de cet appareil dont le mode de fonctionnement reflète les caractéristiques d'un environnement très peu flexible: lenteur des procédures, complexité des circuits, interprétation étroite des textes, insuffisance de la formation des agents, insuffisance de l'information. Pour la phase « constitution de société », il y a lieu de noter que les procédures sont souvent longues, certaines formalités administratives et notariales, sont assez contraignantes du fait que trop de documents, faisant parfois un double emploi, sont exigés.

¹³ Programme du Gouvernement.

L'acquisition d'un registre du commerce est longue et fastidieuse et demande plus de dix huit documents eux-mêmes difficiles à obtenir. Les procédures douanières sont complexes et d'une manière générale le sens du service public a été fortement altéré.

On estime à trois mois l'accomplissement des formalités administratives liées à la constitution d'une société. Les délais moyens de démarrage d'un projet en Algérie sont de l'ordre de 5 ans selon la CACI, de 2 ans selon l'investisseur (avec le concours d'un expert-conseil).

A titre illustratif, au niveau de l'immatriculation des PME PMI au registre de commerce, les formalité et les procédures sont les mêmes qu'il s'agisse d'investisseurs nationaux ou étrangers. Après avoir réservé la dénomination au niveau du centre national du registre du commerce (CNRC), l'investisseur doit constituer sa société au niveau d'une étude notariale.

Une fois les formalités accomplies, il doit suivre un cheminement administratif lourd et contraignant consistant en la déclaration aux niveaux des services fiscaux en vue de l'obtention de la position fiscale, le constat du local abritant l'activité ou le siège par ces mêmes services et, par les services d'un huissier de justice, du paiement de la taxe fiscale au niveau de la recette des impôts, avec la constitution du dossier et légalisation des imprimés de demande du registre au niveau de la mairie.

Dans le dossier exigé au niveau des services du registre de commerce, il est exigé au ressortissant étranger une carte de résident. Pour l'obtention de celle-ci, les services de la wilaya exigent du ressortissant étranger un registre de commerce. Le postulant au registre de commerce de nationalité étrangère se retrouve ainsi devant une situation incompréhensible, car pour avoir son registre de commerce il lui faut être résident. Et pour avoir la carte de résident il lui faut être détenteur d'un registre de commerce. La même situation illogique se répète avec les services fiscaux. En fait, toutes les mesures sont destinées à décourager le spéculateur et non pas pour encourager le vrai promoteur.

Avec l'avènement de l'ANDI, il est attendu plus de fluidité dans les procédures. Sur le plan fiscal, la diminution des droits d'enregistrement en matière de constitution de société, prévue par la loi de finances 2002, semble être aussi un élément encourageant.

Il reste que les dossiers exigés par les différents intervenants pour l'installation des PME restent des dossiers fastidieux à constituer la liste des pièces administratives exigées ainsi que le formalisme bureaucratique sont des éléments décourageants.

Il serait judicieux de réfléchir aux moyens de diminuer le nombre des pièces exigées pour l'obtention d'un registre de commerce ou une quelconque autre autorisation administrative ainsi que d'alléger le formalisme bureaucratique et administratif en vigueur.

2.3- LA QUESTION PARTICULIERE DU FONCIER INDUSTRIEL.

Dans le domaine du foncier, le processus de libération du foncier engagé depuis plusieurs années déjà, n'a pas encore permis de lever les obstacles. Le foncier demeure un domaine complexe, régi par un grand nombre de textes et de multiples intervenants sans pouvoir de décision réel. Le foncier reste, en fait, otage de la multitude d'organisme et institutions qui se sont surajoutés au fil du temps. L'investisseur se trouve face à une multitude d'institutions (APSI - récemment ANDI-, Agence foncière locale et CALPI) qui ont montré leurs limites à travers l'absence relative :

- du pouvoir décisionnel sur l'affectation d'un terrain ;
- de la disponibilité de terrain industriel ;
- de la gestion des espaces industriels.

Compte tenu du fait que le processus de création de zones industrielles soit arrêté depuis quelques années déjà, le marché des agences foncières locales ne porte que sur les lotissements à usage d'habitat et de commerce.

Les réserves foncières et le patrimoine foncier dont ont hérité, au lendemain de l'indépendance, la quasi totalité des communes du pays n'ont fait l'objet d'aucune préservation et ont été dilapidés progressivement. En plus du bradage de leurs réserves, la plupart des communes n'ont pas tenu de sommiers de consistance permettant d'identifier et de cerner leur patrimoine. Cette situation a ouvert la voie à tous les abus et détournements.

Les entreprises publiques ont hérité d'un patrimoine foncier industriel et immobilier important. Le transfert de propriété au cours des différentes restructurations n'a eu lieu qu'en de rares occasions, ce qui conduit aujourd'hui

la plupart des entreprises à ne pas pouvoir justifier de la propriété de leur patrimoine foncier.

Le patrimoine foncier industriel détenu par l'Etat à travers son domaine privé était loué à des particuliers ou affecté à des entreprises publiques. Il a fait l'objet ces vingt dernières années de cession au profit de particuliers ou des entreprises publiques ou encore de sociétés privées nées de la dissolution des EPE, EPIC et EPL.

Au plan de la localisation, il existe des activités industrielles et de service qui se situent à l'intérieur des agglomérations. Elles portent, de ce fait, un préjudice certain sur l'environnement ; jusqu'à présent la volonté pour les délocaliser ne se manifeste pas clairement. Sur les 73 zones industrielles 20 seulement répondent aux normes en matière de sécurité, de respect de l'environnement et de gestion.

Quant aux zones d'activité créées à la hâte par les communes où les agences foncières, elles ne sont pas mieux loties en matière de gestion et de respect des normes. En plus de l'insuffisance des cahiers des charges élaborées pour leur création, ces zones font l'objet d'une gestion des plus aléatoires.

En matière d'accession des PME PMI au foncier industriel il y a profusion de textes¹⁴, auxquels s'ajoutent une multitudes de notes et circulaires d'applications émanant des différentes tutelles qui viennent parfois en

¹⁴ *Décret législatif n° 12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. *Instruction Interministérielle n° 28 du 15.05.1994 relative aux modalités d'assistance et de facilitation en matière d'attribution de terrains aux investisseurs.

*Arrêté interministériel du 19.02.1992 fixant les conditions et modalités de cession des terrains nus disponibles relevant du domaine privé de l'Etat est reconnu nécessaires à la réalisation de projets d'investissement, et contenu du cahier des charges type.

*Décret exécutif n° 91-454 du 23.11.1991 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine privé et du domaine public de l'Etat.

contradiction les unes par rapport aux autres, alors que leur objet consiste à expliquer le domaine d'intervention et d'application des textes en vigueur.

L'analyse des différentes notes et circulaires d'application montre que l'Etat principal pourvoyeur en foncier industriel est partagé entre deux soucis majeurs :

- celui de rentabiliser au maximum le patrimoine public à travers les différents modes de gestion et de disposition (cession, concession, affectation, location, etc...),
- celui d'accorder le maximum d'encouragement aux investisseurs par la mise à leur disposition de terrains industriels à des prix attractifs, ces mêmes prix pouvant attirer un nombre important de spéculateurs.

En théorie les mécanismes semblent bien ajustés et il apparaît à première vue qu'il suffit de déposer au niveau du CALPI ou actuellement du Guichet unique au niveau de chaque Wilaya, un dossier d'investissement pour se voir attribuer un terrain industriel. En fait, les choses sont beaucoup plus compliquées. Les obstacles bureaucratiques sembleraient constituer le principal rempart sur lequel vient se briser la volonté de l'investisseur dans la PME PMI.

Par ailleurs, si les investisseurs nationaux semblent s'être adaptés à cette bureaucratie et savent comment contourner les obstacles érigés entre eux et l'accession à un terrain industriel, pour l'investisseur étranger ces obstacles semblent insurmontables et ont découragés plus d'un.

Les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience de ces entraves bureaucratiques, des déviations et des détournements des missions et prérogatives des organes chargés d'encourager et de suivre l'investissement (APSI - CALPI). Le décret exécutif n° 10-282 du 24.09.2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement ANDI, a été promulgué pour rectifier les incohérences de l'ancien système et pour faciliter d'avantage les formalités de création d'investissement à travers l'installation d'un guichet unique regroupant tous les organes et services concourant et devant faciliter la réalisation d'un investissement.

L'initiative semble judicieuse et louable mais sera vouée à l'échec si les hommes chargés d'en assurer le fonctionnement ne possèdent pas les capacités requises

ni les motivations, engagement et croyances en un service public efficace à même de faciliter et d'inciter l'investissement.

-Le cas des zones industrielles.

Il existe en Algérie pas moins de 72 zones industrielles (ZI) et 449 zones d'activités (ZA) réparties à travers tout le territoire national. Les ZA s'étendent sur 7881 hectares environ. Les ZI occupent une superficie de l'ordre de 14.800 hectares. La taille moyenne des ZI oscille entre 100 et 250 ha, quelques-unes de ces zones dépassent les 400 ha.

Les zones industrielles ont été créées par arrêté interministériel, pour la plus part durant les années d'aisance financière 1970 – 1980 et ont été aménagées par l'Etat sur la base de crédits à long terme ; leur gestion est en principe assurée par des établissements spécialisés.

Différents textes réglementaires¹⁵ confient la gestion des zones industrielles à un établissement public dénommé " Etablissement de Gestion de Zone Industrielle (EGZI) ".

La majorité des ZI connaissent des situations très problématiques en raison du mode de gestion qui est exercé (instabilité des gestionnaires, caractère administratif des établissements de gestion, manque de moyens financiers, ...). A fin 1999, au niveau des ZI, 4.079 lots étaient occupés. Jusqu'à présent l'assainissement juridique des assiettes foncières n'a concerné que 1716 lots, soit 36,44% du total.

Il existe encore de nombreuses contraintes en matière d'aménagement et de régularisation des titres de propriétés au niveau des ZI. A la mi-1998,

¹⁵ Les ZI sont gérées et administrées conformément :

- au décret exécutif 84-55 du 03 Mars 1984 relatif à l'administration des zones industrielles, fixant la nature des établissements chargés de la gestion des zones industrielles et leurs prérogatives ;
- au décret exécutif 84-56 du 03 Mars 1984 portant organisation et fonctionnement des établissements de gestion des zones industrielles ;
- à la loi 90-25 du 18 Novembre 1990 portant orientation foncière fixant la consistance du patrimoine foncier ainsi que les modes et instruments d'intervention de l'Etat et des collectivités locales ;
- à l'arrêté interministériel portant cahier des charges-type relatif à l'administration des zones industrielles.

seulement 25% des opérateurs étaient en possession d'un acte notarié. Les processus de régularisation butent sur des obstacles multiples notamment les désaccords sur le prix de cession, le comportement spéculatif, l'origine de propriété. Ces problèmes génèrent des situations conflictuelles dans la gestion des ZI tels que l'insuffisance de prestations des gestionnaires, le non-paiement des redevances par les utilisateurs d'espaces, etc...

La majorité des infrastructures situées dans les zones industrielles a subi les effets d'une obsolescence. Face à l'ouverture du pays à l'économie de marché, et suite à un accroissement des intentions d'investir, les zones industrielles en général se sont avérées incapables de répondre normalement aux très fortes sollicitations exprimées, notamment celles relatives à l'accès au foncier industriel.

Autour de ces contraintes, se greffent d'autres insuffisances qui aggravent et compliquent davantage la situation : il s'agit, en l'occurrence, de l'absence d'une vision claire en matière d'aménagement du territoire, ceci a eu pour effet une anarchie quant à la localisation de projets industriels et une déviation quant aux procédures d'accès au foncier industriel. Face à cette situation les pouvoirs publics ont pris la décision :

- de geler toute création de zones jusqu'à nouvel ordre ;
- d'octroyer des crédits budgétaires destinés à réhabilitation les infrastructures de certaines zones ;
- de régulariser la situation juridique des lots de terrains cédés ;
- de réaménager le système de gestion des zones en prévoyant des entités fonctionnant sur la base des principes de la commercialité.

-Le cas des zones d'activité

Créées pour la plupart par simple décision locale (wilaya, APC) et souvent démunie d'organe de gestion, la situation des zones d'activités est aussi problématique que celle des ZI, à cause notamment de leur faible taux d'occupation et leur aménagement insuffisant.

Le faible taux d'occupation est le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs, en particulier l'état de viabilisation des zones, la localisation de la zone, le prix de cession appliqué lors de la régularisation du titre de propriété, la sécurité ...

Globalement sur 31.693 lots, seuls 19.199 ont été affectés, soit 60,57% du total ; de grands écarts existent cependant selon les zones¹⁶. Une proportion importante d'opérateurs installés dans les ZA ne possède toujours pas d'acte de propriété.

S'agissant de l'assainissement juridique des assiettes foncières, sur 19199 lots cédés, seuls 5530 ont été régularisés, soit 28,8 % du total .

Compte tenu de l'ampleur de la dégradation de la situation des zones industrielles et des zones d'activités en termes d'aménagement et de dysfonctionnement dans leur gestion, les pouvoirs publics ont été amené à examiner le dossier portant « Programme de réhabilitation et de développement des zones industrielles et zones d'activité » à trois reprises , les 22 Avril et 02 Septembre 1998 et le 07 février 1999.

Deux décisions importantes ont été prises ; elles portent sur :

- l'adaptation du cadre juridique, notamment dans le domaine de la gestion des zones ; l'amendement proposé consiste essentiellement à impliquer directement les utilisateurs dans la gestion de leur zones. Cette gestion sera octroyée par concession et sur la base d'un cahier des charges, soit aux utilisateurs eux-mêmes, soit à une entité de gestion publique ou privée ou aux chambres de commerce et d'industrie ;
- la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de développement des zones industrielles ; une première enveloppe de 250 millions de dinars a été dégagée pour la réhabilitation de sept (07) zones industrielles¹⁷ et une deuxième enveloppe de 400 millions de dinars a été retenue dans le cadre de la loi de finances 2000 pour la réalisation de la deuxième phase du programme de réhabilitation et de développement d'une douzaine (12) de zones industrielles.

¹⁶ Les ZA dont le taux d'occupation dépasse les 50 % se situent dans les wilayas de Blida, Alger, Sétif, Laghouat, Oran, Tipaza, Chlef, Annaba, Constantine, Khenchla, Boumerdés, Tamanrasset et Béjaia.

¹⁷ Oued Smar (Alger) , Hassi Ameur (Oran), Pont Boucher (Annaba), Draa Ben Khadda (Tizi Ouzou), Zaaroura (Tiaret) , Sétif-Siège (Sétif) et Ain Defla.

2.4- LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT.

Ainsi, au plan du fonctionnement, le réseau PME existant subit l'ensemble des contraintes sur lesquelles se heurte toute l'activité économique nationale, mais avec beaucoup plus d'intensité compte tenu de sa vulnérabilité.

- En ce qui concerne le financement de l'exploitation des PME, jusqu'aux années 1980, le secteur financier algérien a été un instrument au service du financement des investissements du secteur public. La loi 1990 sur la monnaie et le crédit a permis quelques réformes qui ont eu des impacts peu significatifs sur l'investissement ; en sa forme actuelle, elle est plutôt perçue comme une entrave par les investisseurs. Les relations banques-entreprises sont souvent caractérisées par une incompréhension mutuelle :
 - d'un côté, les banques reprochent à ces entreprises la faiblesse de leur organisation, de leur gestion et de leur manque de transparence ;
 - de l'autre côté, les entreprises reprochent aux banques leur peu d'intérêt pour la PME et l'absence de structure spécifique d'accueil, de traitement et d'instrument de financement.

En outre, les crédits accordés sont souvent non accompagnés d'un mécanisme de couverture de risque (risque de change, des taux d'intérêt, ...).

Si le système bancaire a fait quelque de progrès dans le domaine du commerce extérieur pour enfin être parvenu à couvrir les lettres de crédit dans des conditions plus ou moins

satisfaisantes, il reste à souligner son attitude empreinte de pusillanimité voire réfractaire à l'égard de tout investissement qui n'est pas garanti par les pouvoirs publics. Les dossiers d'investissement restent problématiques et longs à finaliser.

Les difficultés liées au financement se situent au moins au niveau :

- de l'accès au crédit auprès des banques pour couvrir les besoins de fonctionnement et d'investissement (les conditions d'accès au crédit difficiles quand elles existent) ;
- du mode d'organisation bancaire qui se distingue par un pouvoir décisionnel centralisé et concentré dans la capitale ;
- de l'absence d'institutions financières spécialisées et de produits de financement (leasing, gestion du risque de change...) ;
- des procédures d'exécution des virements de fonds souvent trop longues.

Au regard des institutions financières, les projets d'investissement rencontrent des contraintes objectives qui ne stimulent pas les nouvelles banques privées à accorder des crédits bancaires, de façon substantielle ce qui oblige les banques publiques à demeurer seules en face des multiples besoins de financement des opérateurs privés sans instruments de financement et de garanties appropriées en référence au fait que :

- Les terrains d'assiettes pour les nouveaux investissements ne sont pas assortis d'actes de propriétés définitifs, ce qui ne permet pas de les considérer comme des garanties fiables et juridiquement valides.
- Les études de faisabilité ainsi que les dossiers de redressement ou d'expansion des entreprises privées sont parfois insuffisamment mûrées et ne fournissent pas d'éclairages utiles et une maîtrise suffisante des perspectives d'évolution des entreprises au sein d'un marché concurrentiel ouvert.
- Dans beaucoup d'entreprises, notamment celles qui connaissent un problème d'adaptation aux nouvelles conditions de marché, le niveau d'endettement a atteint des seuils inacceptables ; les capitaux propres et/ou le niveau d'autofinancement demeurent faibles. Dans de nombreux cas, les banques, même lorsqu'elles acceptent d'accompagner leur clientèle privée, ont la conviction voire la certitude que le partage des risques entre la banque et les propriétaires ou les actionnaires n'est pas équitable et n'est pas conforme aux règles d'orthodoxie financière.
- Les garanties offertes par les opérateurs privés aux banques sont, dans beaucoup de cas, de nature immobilière y compris d'ailleurs des propriétés à vocation d'habitation et hormis les problèmes rattachés à la validité juridique des titres de propriété, ces garanties ne peuvent être considérées que comme des éléments dissuasifs opposables en cas d'insolvabilité. La difficulté de mettre en jeu des hypothèques et l'inexistence d'un marché foncier actif rendent très problématique la mobilisation de ces garanties de nature immobilière et révèlent ainsi leur fragilité.
- Les niveaux de recouvrement des crédits consentis ne correspondent pas, dans beaucoup de cas, aux engagements contractuels pris par le promoteur. D'ailleurs et nonobstant les cas des entreprises quasiment en cessation de paiement, un ensemble d'autres opérateurs, y compris les entreprises

bénéficiant des dispositifs ANSEJ], ont des difficultés à faire face aux échéances de remboursement. Outre les insuffisances d'ordre managérial, ce sont surtout des problèmes d'écoulement des produits et donc de sur-stockage, de faiblesse des commandes ou de saturation des créneaux qui sont à l'origine des difficultés de remboursement.

- La fiscalité et les charges sociales sont jugées assez contraignantes et ce, malgré les mesures d'allégement prises ces dernières années. Cette catégorie de contraintes se manifeste surtout au niveau :
 - du taux d'imposition du bénéfice réinvesti considéré par les professionnels assez élevé ;
 - de l'application de la taxe spécifique additionnelle sur la production nationale ;
 - des cotisations patronales et versement forfaitaire qui pèsent lourdement sur l'exploitation des entreprises.
- Au plan de l'encadrement du marché national, placé dans un environnement concurrentiel de plus en plus exacerbé par une politique d'ouverture non maîtrisée, le marché algérien se caractérise à l'heure actuelle par un manque de cohérence et de coordination au niveau de son organisation, son animation, sa régulation et son contrôle de la part des différentes instances publiques concernées (douanes, fiscalité, métrologie, normes de qualité, propriété industrielle, certification, ...).

L'importation massive de marchandises et de produits finis revendus en l'état a souvent créé un climat de pseudo-concurrence rude, peu organisée, pas toujours transparente et parfois déloyale, qui a encouragé l'activité spéculative de distribution au détriment de l'activité d'investissement et de production.

- Les contraintes liées à la mise à niveau et à la compétitivité concernent aussi bien le niveau technique et technologique que le niveau organisationnel et managérial de l'entreprise; pour pouvoir s'affirmer, celle-ci doit pouvoir:
 - d'une part, s'adapter et réagir favorablement aux conditions d'une économie libérale par une meilleure efficacité et une plus grande efficience ;
 - d'autre part, trouver son créneau et s'insérer valablement dans cette

dynamique planétaire de la mondialisation, en faisant valoir ses avantages comparatifs et ses atouts distinctifs -il en existe- et surtout en améliorant sa compétitivité.

- Sur le plan technique, les contraintes sont souvent liées à la vétusté ou à la désuétude des équipements et des processus de production, et parfois des produits fabriqués. Tandis que sur le plan organisationnel, elles ont trait essentiellement à certains réflexes et pratiques hérités de la période de l'économie planifiée.
- Enfin la méconnaissance ou l'insuffisance de mécanismes favorisant le partenariat ; l'absence d'informations fiables ; les difficultés d'accès au système des normes et enfin l'impossibilité d'accéder pour certains PME à d'autres marchés ne favorisent pas la réalisation d'un partenariat entre différentes entreprises.....

III LES EXIGENCES DU REDEPLOIEMENT DE LA PME.

De nombreux pays ont résolu et dépassé les situations de crise économique ou ont amorcé de manière vigoureuse leur développement grâce essentiellement aux PME.

Le cas des économies européennes depuis les années 1970 est assez instructif à cet égard, et l'Italie en est peut être un exemple intéressant avec cette kyrielle de très petites entreprises de moins de 10 salariés qui dominent souvent des secteurs entiers y compris à l'exportation et qui assurent une grande stabilité à l'économie dans un environnement politique pourtant réputé instable. Les micro entreprises et les PME sont de grands gisements d'emplois et de valeur ajoutée. En Italie ce type d'entreprises participent à raison de 81% en matière de création d'emplois et de 58,8% en matière de valeur ajoutée.

La France, avec 2.300.000 PME estime être en deçà du seuil souhaitable pour imprimer un plus grand dynamisme et une plus grande flexibilité à son économie. 117.00 PME ont été créées durant l'année 2000. Avec 3.500.000 PME, elle atteindrait le taux entrepreneurial de l'Angleterre. L'Union Européenne compte 18 millions de PME tandis qu'aux USA , il existe 22.000.000 entreprises du genre.

En effet, dans la conjoncture de crise et de mutation économique et sociale qui caractérisent notre société, il est désormais établi que la PME constitue

l'élément indispensable à l'intégration et à la versification économique comme elle peut constituer la principale source de richesses d'emplois ainsi que le facteur essentiel de promotion des exportations hydrocarbures.

Du plus, les PME contribuent au développement régional et se révèle un instrument efficace pour l'équilibre régional et la stabilisation des flux migratoires d'une population. Les USA en ont fait, au cours des dernières années, un instrument primordial dans leur politique de développement du Middle-West et de lutte contre le chômage. Concernant ce dernier point, des études ont montré que les PME créent cinq fois plus d'emplois par unité de capital investie que les grandes industries.

Pour l'Algérie, l'objectif introduit par la récente loi sur la PME, indique que pour couvrir les besoins nationaux, il faudrait créer 600.000 PME à moyen terme dans les différents secteurs d'activités économique ; ceci va générer quelques six millions d'emplois en dix ans. Cet objectif ambitieux reste cependant subordonné à la satisfaction d'une multitude de facteurs qui sont pour la plupart non encore réunis actuellement; parmi ces facteurs, le rôle des pouvoirs publics, à travers les actions qui sont engagées, la question du financement, la sous-traitance ainsi que les éléments de stratégie en la matière sont développés dans les chapitres qui suivent.

3.1- LE DEVELOPPEMENT DE LA PME EN ALGERIE : LES ACTIONS EN COURS

Toutes les entreprises industrielles, privées et publiques, sont aujourd'hui confrontées au même défi. Pour assurer leur survie et leur expansion développement, l'action des pouvoirs publics est déterminante quant au renforcement de leur compétitivité et leur accompagnement dans leurs efforts d'adaptation.

- **A ce titre, un «Programme d'appui au développement des PME en Algérie" est actuellement engagé ; son objectif premier est de mettre à niveau et améliorer la compétitivité des PME privées algériennes pour une plus grande contribution de leur part à la croissance économique et sociale .**

Les objectifs spécifiques du programme visent à :

- améliorer les capacités des PME pour une meilleure adaptation aux évolutions imprégnées par l'économie de marché,
- améliorer l'accès à l'information professionnelle des Chefs d'Entreprise et des opérateurs économiques publics et privés ,
- contribuer à une meilleure satisfaction des besoins financiers des PME,
- améliorer l'environnement entrepreneurial par un appui aux institutions et organismes directement concernés par le secteur de la PME.

Le Programme en question est doté d'une enveloppe globale évaluée à 66.445.000 euros , dont 57 millions débloqués par l'Union Européenne pour soutenir le développement des PME.

Les résultats attendus du Programme sont globalement les suivants :

- l'amélioration de la compétitivité de 3000 PME, par une assistance technique
(conseils, formation, information) à près de 80 projets conjoints retenus par le Programme selon des critères d'éligibilité prédéterminés
- la mise à niveau d'Organismes d'Appui devant eux mêmes offrir des services aux PME/PMI
- la disponibilité d'un réseau national d'information en matière de gestion et de diffusion d'informations économiques , financières, et techniques à destination des PME.

- Parallèlement au programme cité plus haut " **un programme de mise à niveau** » est lancé en faveur de la PMI par le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration visant à encourager les entreprises algériennes à développer leur capacité de compétitivité à travers la mise à niveau de leurs systèmes de production, de management et d'organisation.

Dans ce cadre, ce Département Ministériel a élaboré, au cours de ces deux dernières années, des programmes nationaux de développement dans différents domaines d'activités afin :

- d'identifier les principaux axes d'une politique industrielle,
- de promouvoir des services technologiques d'appui et de conseil à l'industrie,
- de réhabiliter les zones industrielles et zones d'activités,

- de développer la compétitivité industrielle, la normalisation, l'innovation, la métrologie et la propriété industrielle.

Avec l'assistance du PNUD/ONUDI, un dispositif, d'un montant de 11,4 Millions de dollars, qui a connu un début d'exécution à partir du premier semestre 2000 vise ,outre les actions liées à l'environnement industriel, à encourager les entreprises à moderniser leur outil de production et à investir dans le domaine de l'immatériel a été mis en place.

Ce dispositif s'articule autour de la mise en place du Fonds de promotion de la compétitivité industrielle (FPCI) qui a été institué par la loi de finance pour 2000. Le Fonds de promotion de la compétitivité industrielle est destiné:

- à apporter une aide financière aux entreprises industrielles et aux entreprises de services liées à l'industrie qui engagent des actions de mise à niveau et,
- à financer des actions d'amélioration de l'environnement immédiat des entreprises industrielles notamment dans les domaines de la normalisation, de la qualité, de la métrologie légale, de l'innovation, de la recherche-développement, des services technologiques et techniques d'appui, des politiques industrielles de la réhabilitation des zones industrielles, de la promotion des associations professionnelles et de l'essaimage.

Les conditions d'éligibilité des entreprises industrielles et des entreprises de services liées à l'industrie ainsi que les procédures d'accès aux aides de l'Etat ont été confié au Comité national de la compétitivité industrielle, mis sur pied en septembre 2001.

Le programme a permis le lancement d'une première opération d'assistance à la mise à niveau qui a touché vingt et une (21) entreprises industrielles dont 05 publiques et 16 privées .

En outre, dans le cadre du budget d'équipement pour 2001, le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration a retenu une enveloppe de 150 Millions de DA destinée au lancement d'un programme-pilote pour la mise à niveau d'une trentaine d'entreprises industrielles. Cette enveloppe financera les études-diagnostic, l'élaboration des plans de mise à niveau ainsi que l'assistance à la mise en œuvre des recommandations dans le domaine des investissements immatériels.

L'avis de concours pour la sélection de ces trente entreprises a permis de retenir onze (11) entreprises publiques et dix-neuf (19) entreprises privées.

Ce nouveau programme de mise à niveau a été lancé durant le mois de novembre 2001.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de relance économique, la loi de finances complémentaire pour l'année 2001 a inscrit une enveloppe de 02 milliards de DA [sur trois années] au profit du Fonds de promotion de la compétitivité Industrielle ainsi qu'une enveloppe de 02 Milliards de DA [sur trois années] pour le financement de la réhabilitation et la modernisation des zones industrielles et des zones d'activités. A ce jour, 39 zones industrielles ont bénéficié de cette réhabilitation pour un montant global de 1,2 Milliards de DA.

Comme autre action importante des pouvoirs publics destinée à la promotion de la PME, il y a lieu de souligner l'apport du plan d'appui à la relance économique .

Celui-ci , dans son chapitre consacré aux Politiques d'accompagnement, note que le cadre de fonctionnement de l'économie nationale comporte encore un certain nombre de contraintes qui font que les entreprises n'arrivent pas à se hisser à un niveau souhaitable, compatible avec leur marché et leurs capacités de production.

Les politiques d'accompagnement retenues dans le cadre du programme relance économique ont pour objectif d'améliorer l'environnement des entreprises et réunir les conditions de réalisation efficiente des investissements projetés. Parmi ces politiques, certaines doivent être mises en œuvre d'une manière urgente, notamment celles liées au marché, à la situation financière, aux rapports des entreprises avec leurs banques, à la politique monétaire, à la gestion des entreprises, aux simples incohérences des administrations économiques.

Au plan des mesures de politiques urgentes, le programme porte une attention particulière aux mesures suivantes :

- La nécessaire protection de certaines filières : deux trains de mesures sont envisagés :
 - engager les mesures de suppression de la TSA et des valeurs administrées des biens qui ne concurrencent aucune production locale significative ;

- et interdire les exportations de matières brutes pouvant être valorisées localement (peaux brutes, liège, déchets ferreux, etc.).
- Les prélèvements obligatoires ; dans une première phase, il est préconisé une réduction significative du versement forfaitaire et de la TAP et le transfert des allocations familiales vers la caisse de sécurité sociale, ce qui permettrait d'atténuer les effets des distorsions, que celles-ci soient introduites par les diverses mesures d'exonération, ou qu'elles soient le fait du secteur informel. Des mesures additionnelles de soutien aux entreprises seront prises à l'effet de compenser les pertes subies du fait des sujétions imposées par l'Etat ainsi que le traitement des précomptes TVA.
- Le renforcement des capacités d'exploitation des entreprises : l'indemnisation par l'Etat des biens affectés à des institutions et administrations publiques, la compensation des pertes subies en raison de sujétions de service public et l'application des dispositions réglementaires relatives à la tarification d'énergie et d'eau pour les entreprises grosses consommatrices, devraient améliorer de façon substantielle la situation financière de bon nombre d'entreprises en difficulté. Il faut indiquer par ailleurs qu'une action immédiate de règlement des créances détenues par les entreprises sur l'Etat et ses démembrements et l'adoption de mesures radicales pour éviter la répétition de telles situations permettraient, en leur fournissant des moyens en fonds de roulement d'assurer une reprise de l'activité aux entreprises concernées.
- Le renforcement des capacités managériales ; trois mesures sont préconisées :
 - la formation courte dans les domaines de la décision et l'utilisation opérationnelle des instruments de gestion les plus utilisés (comptes de fin d'années, stocks etc..) ;
 - la constitution de banques de données techniques et de données touchant aux marchés nationaux et étrangers et la dissémination de l'information dans des formats simples à lire ;
 - la constitution de centres de conseil en gestion et en conseil juridique.

Au total les besoins en financement destinés à l'appui aux réformes consacrés par le plan d'appui à la relance économique s'élève à 46,58 Milliards DA (voir en annexe la répartition des ressources).

En ce qui concerne le concours des Banques au développement des PME , à fin Septembre 2001, les ressources collectées par les banques ont atteint 1748,3 milliards de DA, dont 374,9 milliards de DA par la CNEP, soit 21,4 % du total des ressources collectées.

Les emplois des banques sont caractérisés par la prédominance des crédits aux entreprises publiques et à l'Etat avec 82,1 % des emplois et une part modeste des crédits au secteur privé avec 17,9 % des emplois.

Les engagements au profit du secteur privé existant dans les portefeuilles des banques couvrent, deux séries d'opérateurs : les entreprises PME/PMI et les micro-entreprises régies par le dispositif de soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ).

Le coût de ces exonérations depuis la mise en œuvre des régimes (APSI,ANSEJ) est estimé à 32,7 milliards de DA en 31/12/2000

Dans leur ensemble, les engagements au profit du secteur privé ont atteint au 31/12/2000, 260 milliards de DA pour les six banques nationales, soit plus d'un quart du portefeuille emplois des banques pour la même année..

Par rapport à leur évolution, les crédits au secteur privé ont connu un taux de croissance entre 1998 et 2000 de 32%, ce qui dépasse globalement le taux d'évolution des portefeuilles d'engagements dans leur ensemble.

En ce qui concerne les créneaux d'intervention, que tous les secteurs d'activités industrielle et commerciale ont été touchés. Certains secteurs, comme le secteur du transport pour les micro-entreprises, connaissent une prédominance exagérée qui annonce un niveau de saturation important et donc, des risques d'insolvabilité.

Les niveaux de financement accordés et le traitement des situations difficiles connues par un grand nombre d'entreprises privées, ont mobilisé, relativement au volume d'activité, les mêmes montants des risques équivalents et des efforts de gestion substantielle par référence au secteur public.

Il est vrai que la gestion dynamique des crédits bancaires qui nécessitent des capacités d'évaluation des projets d'ingénierie financière, de gestion informatisée des engagements, d'analyse fine des risques, de suivi permanent des recouvrements et d'assistance - conseil aux opérateurs, constituent des domaines encore en développement dans les banques.

La multiplicité des dossiers de financement et la diversité des situations financières contraignantes, couplée à la gestion lourde des entreprises en difficultés et dissoutes, n'a pas permis aux banques de structurer suffisamment et de moderniser la fonction engagement et gestion de risques aussi bien au niveau central qu'au niveau des structures commerciales intermédiaires et des agences.

L'importance quantitative des dossiers de crédits en cours de gestion auxquels s'ajoutent les difficultés managériales internes aux banques ainsi que l'insuffisance et la cherté des ressources jusqu'à une date récente pour certaines banques, n'ont pas permis objectivement de faire face avec la célérité voulue, aux besoins d'exprimés par les opérateurs privés.

A propos de l'évolution à la baisse des taux d'intérêt, la baisse continue du taux de réescompte de la Banque d'Algérie, le coût moyen des ressources de banques et la réduction de leurs marges ont eu un effet positif sur les taux d'intérêts débiteurs. En effet, ces derniers ont vu leur fourchette passer de 13-17,5% à fin 1997 à 8,5-10,25% fin 1998 et à 8-10% en 2001.

Suite à la nouvelle baisse, le 17 Janvier 2002, du taux de réescompte de la Banque d'Algérie de 6% à 5,5%, les banques ont réduit leur fourchette de taux débiteurs à 6-9%.(minimal-maximal)

En ce qui concerne, l'évolution des taux d'imposition (le régime de droit commun), durant la dernière décennie, le poids de la fiscalité a fortement diminué, c'est ainsi que l'impôt sur les bénéfices des sociétés qui était de 50% en 1991 a connu une décrue très importante, en moins de dix ans il est passé de 50% à 42%, à 38% et il est à 30% depuis 1990.

Le taux marginal supérieur de l'IRG, qui était de 70%, est passé durant la même période à 50% et depuis 1999 à 40%..

Le seuil de non imposition qui était de 25.200 DA/an est passé à 30.000 DA/an en 1994 et à 60.000 DA/an depuis 1999.

De même, les charges fiscales pesant sur les entreprises sont la TAP et le VF ont sensiblement diminué.

Ainsi, le taux de la TAP est passé de 2,55 % à 2% (LFC 2001). ; le VF, quant à lui a été ramené respectivement de 6 à 5 % dans le cadre de la loi de finances 2001 et à 4% dans la loi de finances 2002.

Par ailleurs, il faut noter la révision à la baisse des droits d'enregistrement applicable aux actes des sociétés dont le taux est fixé à 0,5% sans excéder un montant de 300.000 DA (LF 2002).

La taxation des biens et services a également connu la même décrue en terme de nombre et de niveau des taux. De 18 taux en 1991, la taxation en matière de TVA des biens et services est passée à quatre taux en 1992, à trois taux en 1995 (suppression du taux majoré de 40%) et à 2 taux depuis le 01 Janvier 2001..

Le taux normal d'imposition, qui était de 25% en 1991, est passé à 21% en 1992 et il est situé à 17% depuis le 01 Janvier 2001.

Le système fiscal a ainsi évolué de sorte que la fiscalité ne soit plus perçue comme une contrainte à la croissance de l'activité économique.

La révision à la baisse des charges fiscales a induit un manque à gagner au trésor public de l'ordre de 120 milliards de DA..

Au total, les incitations fiscales directes et indirectes ont induit, au 31/12/2000, un sacrifice de recettes de l'ordre de 150 milliards de DA (pour la période 1993-2000).

Par ailleurs, l'Etat intervient dans la réactivation et la création d'institutions d'accompagnement, notamment à travers les fonds suivants :

- Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ;
- Fonds Spécial pour la mise en valeur des terres par la concession ;
- Fonds National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes ;
- Fonds pour la Bonification d'intérêts ;
- Fonds National du Logement ;
- Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle ;
- Fonds d'Appui aux Investissements ;
- Fonds de Partenariat ;
- Fonds National d'Aménagement du Territoire.

Additionnellement à l'intervention de l'Etat, à travers les fonds précités, il existe d'un certain nombre d'organismes d'appui à l'investissement ou garantissant la solvabilité des investisseurs. Il s'agit notamment des fonds de garanties de la micro-entreprise, du micro-crédit et des crédits aux PME.

Il convient de citer également les créations d'institutions intervenues dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2001 et de la loi de finances

pour 2002 il s'agit de l'établissement du crédit à la Pêche et à l'aquaculture, de l'institution spécialisée dans le micro-crédit et de la Caisse de Promotion de l'investissement touristique.

Pour l'ensemble de ces institutions, l'Etat, à travers le trésor, a déjà prévu de contribuer à leur fonds de base pour un montant global de 3,81 milliards de DA.

3.2- LA QUESTION DU FINANCEMENT.

La question du financement, a été de tout temps, au centre de la problématique de développement de la PME. Ainsi, au plan de la mobilisation des ressources financières, l'Etat, au moyen de mesures fiscales incitatives adaptées, pourrait favoriser le développement de sociétés d'investissement régionales mixtes ou privées dotées d'un statut particulier qui leur permettrait de mobiliser l'épargne locale et de l'investir sur place.

En outre, les capacités et politiques bancaires en faveur de la PME doivent être développés pour s'adapter aux problèmes spécifiques de celle-ci ; les banques publiques pourraient prévoir la spécialisation de cadres bancaires dans les problèmes spécifiques aux PME et ouvrir des guichets spéciaux dirigés par ces spécialistes afin de conseiller les entrepreneurs dans le montage financier de leur projet.

Des politiques de financement doivent aussi être élaborées pour tenir compte des insuffisances des PME notamment en matière de garantie ; les pouvoirs publics peuvent définir en collaboration avec les institutions financières, une stratégie en la matière profitant de l'expérience des pays tiers.

« Le financement du secteur privé, généralement des PME, exige l'intervention de l'Etat pour compenser au moins partiellement l'écart de risque entre grande et petite entreprise du point de vue bancaire. Le financement du secteur privé doit être repensé ; l'importance des capitaux propres doit être soulignée mais le risque spécifique de la PME appelle l'intervention de l'Etat, en particulier par l'instauration de fonds de garantie, la dotation par l'Etat, en particulier d'un ou plusieurs fonds de garantie n'implique pas que leur gestion soit obligatoirement publique.. »¹⁸

¹⁸ Programme du Gouvernement/ sept 2000.

L'un des axes importants de la relance économique est à notre avis le financement de la PME.

La croissance d'une économie passe par son financement. Un pays ne peut décoller et se développer que dans la mesure où il dispose de capitaux suffisants et affecte ses ressources en respectant un certain nombre de règles, faute de quoi il s'expose à la détérioration de ses grands équilibres.

L'entreprise dispose de deux catégories de ressources, celles des propriétaires ayant pour origine les capitaux apportés ou les résultats conservés et celles des tiers. L'entreprise est souvent amenée à emprunter de tiers, que se soit des organismes financiers ou des particuliers.

La gamme des techniques utilisées en matière d'octroi de crédits est étroite et se limite :

- au mouvement du découvert en compte courant pour le financement de l'exploitation de l'entreprise ;
- au crédit moyen terme réescomptable auprès de la banque centrale dans le financement des investissements ;
- l'utilisation du crédoc comme principal support financier dans les relations commerciales et financières extérieures.

Pour ce qui est des financements à long terme, les lignes de crédit extérieures sont suffisantes mais l'accès à ces dernières est très difficile.

Il est important de noter que le problème des financements est d'autant plus grave, que l'endettement des PME ainsi que celui des grandes entreprises est assuré uniquement par des crédits bancaires.

Incidences des taux d'intérêts sur le financement bancaire de l'économie.

Le loyer de l'argent, les taux d'intérêt servis par le système bancaire en matière de crédits sont considérés comme pénalisant. Mais la banque d'Algérie qui mène, dans le cadre des réformes économiques en général et de la recherche des équilibres macro-économiques en particulier, une politique monétaire stricte en vue de maîtriser l'inflation (29% en 1995 -6% en juin 1997) a atteint des taux d'intérêts réels positifs depuis 1996. Il aurait été souhaitable que les taux d'intérêts suivent la courbe tendancielle des taux d'inflation dès juin 1996 pour arriver à 8% au second semestre 1997.

De même qu'il serait judicieux de mettre en pratique la procédure de bonification des taux d'intérêts pour les activités prioritaires et pour les zones à promouvoir. Les décrets 93.07 et 93.12 et la loi de finances pour 1995 en font mention, mais le système bancaire n'est pas encore opérationnel pour cette procédure.

S'agissant de la relation épargne/taux d'intérêts, nous pouvons dire que les taux d'intérêts réels ont une incidence sur les décisions d'épargne d'une part et sur les choix relatifs aux utilisations de cette épargne.

- l'épargne placée est une fonction croissante du taux d'intérêts,
- l'investissement est une fonction décroissante du taux d'intérêt.

c'est à dire, que plus les taux sont élevés, plus la part de l'épargne est accrue et plus ils sont bas, plus les investissements sont importants.

- Conditions d'accès aux crédits

Les PME rencontrent des obstacles à l'accès au financement notamment à cause des taux d'intérêts qui sont élevés du manque de fonds propres, manque de garanties, problèmes de liquidités et faiblesse des montants empruntés etc.. A cet effet nos banquiers sont toujours réticents à accorder leur concours aux PME.

Pour consentir un crédit, le banquier, après avoir étudié la structure financière de l'entreprise et analyser l'équilibre financier, exige à son client un certain nombre de garanties. Parmi les garanties exigées, qui sont un moyen de sécurité pour la banque, nous distinguons :

- des garanties réelles pour certaines formes de crédit ;
- des garanties personnelles lorsque la forme juridique et /ou la situation financière de l'entreprise l'exige.

Par ailleurs une absence de transparence en matière de disponibilité financière persiste toujours. De plus la déconcentration de la décision d'octroi de crédits tarde à se mettre en œuvre.

A titre d'illustration nous rappelons le décret 94.323 fixant la proportionnalité de la participation financière de tout promoteur. Ce décret reste très contraignant car la mise de départ imposée qui est de 30% du coût approximatif décourage l'engagement dans un projet dont la rentabilité est plus ou moins longue, d'autant que les possibilités spéculatives foisonnent dans

notre économie, surtout dans le secteur du commerce des produits de consommation importés.

3.3- LA SOUS-TRAITANCE.

La sous-traitance est une fonction économique dont la naissance et le développement sont étroitement liés à l'existence et au dynamisme d'entreprises importantes jouant le rôle de moteur. C'est le lieu technologique qui induit la fonction de sous-traitant et donne la possibilité à la petite entreprise sous-traitante de s'intégrer dans le programme de production d'une plus grande entreprise tout en restant indépendante.

Cette forme de structure économique mérite d'être abordée pour deux raisons essentielles. La première est liée à la participation du sous-traitant d'une manière efficace à la compétition par la réduction des coûts de production des entreprises entraînant, ce qui représente un objectif à court terme, pour ne pas dire à impacts immédiats. La deuxième raison est que le sous-traitant met à profit au maximum des effets par l'entreprise entraînant pour se développer, se spécialiser et même réussir une intégration technologique intelligente et complexe, ce qui constitue un objectif à plus long terme.

Face à l'ouverture du paysage économique vers une zone de libre échange, la sous-traitance doit occuper une place de choix en matière de développement industriel. La sous-traitance est un instrument de développement technologique, de développement d'un secteur aussi important que celui de la PME identifié comme porteur de relance économique et de progrès social.

Le développement durable du tissu industriel de sous-traitance est de nature à favoriser, l'émergence de pôles porteurs d'emplois et d'innovation technologique, condition essentielle pour combattre la pauvreté et le chômage. La pression des différents phénomènes économiques a entraîné une recomposition industrielle une méconnaissance quasi-générale des industriels entre eux et celle de leur production respective. L'énorme potentiel industriel

national, ses possibilités, les opportunités et les avantages qu'on peut en tirer ne sont hélas que très peu exploités.

C'est pour répondre à toutes ces lacunes qu'il y a eu la création d'un réseau de Bourses de sous-traitance dans les années 1990 avec le concours des organisations internationales notamment le PNUD et l'ONUDI et le soutien du Ministère de la PME, afin d'accompagner le développement d'un tissu industriel de sous-traitance.

La Bourse Algérienne de Sous-traitance et de Partenariat (BASTP), organisme d'utilité publique sans but lucratif au service du secteur économique, est une association professionnelle régie par la loi 90-31.

Le soutien au développement de la sous-traitance en Algérie est consacré par la loi d'orientation pour la promotion de la PME.

Par ailleurs, pour asseoir cette stratégie de développement de la PME, il est prévu, la création d'un Conseil National chargé de la promotion de la sous-traitance qui définira la visibilité à moyen et long termes tant au plan intra et inter sectoriel qu'au plan international.

Les grosses entreprises gagneraient à repenser leur stratégie et passer de l'entreprise fortement intégrée, à une entreprise virtuelle, autrement dit l'entreprise de demain.

A l'avenir, les marchés de la sous-traitance doivent se développer à un rythme nettement supérieur à celui de l'industrie dans son ensemble. Cela signifie qu'il se produit un transfert progressif au profit des entreprises de sous-traitance.

La sous-traitance prendra dans l'économie nationale une importance de plus en plus grande et des partenariats se formeront non seulement dans le domaine industriel mais également dans le domaine des services.

Les entreprises qui réussissent aujourd'hui sont celles qui investissent dans les secteurs où elles sont gagnantes et qui, pour y parvenir, font appel aux concours de spécialistes qui doivent leur apporter les composants nécessaires aux meilleures conditions de prix et de qualité. C'est là l'intérêt et le succès de la

sous-traitance qui peut revêtir différentes formes en donnant naissance à une diversité de partenariats

- la sous-traitance de spécialité ;
- la sous-traitance de capacité ;
- la sous-traitance de service ;
- la sous-traitance de la maintenance industrielle.

L'explication de cette évolution se trouvera dans un puissant mouvement d'externalisation caractérisant la gestion et la stratégie des entreprises, notamment celles des grands groupes.

Le mouvement d'externalisation doit s'amorcer d'une façon progressive. Les entreprises doivent se concentrer sur leurs métiers de base, sur leurs savoir-faire stratégiques et sous-traiter les domaines dans lesquels excellent les autres. L'externalisation est devenue de nos jours un outil stratégique permettant à l'entreprise d'accélérer la croissance vers l'entreprise virtuelle et se concentrer sur son métier de base.

Externaliser une fonction de l'entreprise, c'est avant tout accepter de partager les enjeux et les risques avec un sous-traitant extérieur, ce qui se traduit souvent par un transfert humain et matériel.

A moyen et long terme, le marché de l'externalisation est porteur. La tendance de la privatisation peut avoir un effet d'entraînement, d'élargissement, de consolidation du secteur de la sous-traitance et donc un développement rapide de la PME par voie d'essaimage ou d'externalisation par l'essaimage.

Cette voie est une alternative qui n'est possible que si l'entreprise possède des compétences et des atouts qu'elle utilisera comme pivots pour une externalisation privilégiant la rentabilité, la performance et la croissance.

L'accélération de la sous-traitance et son développement au niveau international en terme de qualité, de management et de partenariat se trouve quelque part inhibée par le processus de changement et de mutation qui s'avèrent assez long lorsqu'il touche aux mentalités. Cela nécessite un réel accompagnement en priorité dans le domaine de l'éducation, de l'information, et de la communication pour en faire le moteur du changement et générer une autre culture de gestion. Un moteur en mesure de faire comprendre l'intérêt à

développer la sous-traitance, c'est un challenge qui n'est pas antinomique avec la nécessaire rentabilité économique.

Il constitue, au contraire, un investissement qui s'inscrit dans une logique de durabilité, il assure la constance du développement du tissu industriel où cohabitent innovation technologique et mobilisation des compétences. ayant pour conséquence un effet d'entraînement sur la PME en général.

Le développement durable du tissu industriel de sous-traitance favorisera, sans doute, l'émergence de pôles porteurs d'emplois et d'innovation technologique, condition essentielle pour combattre la pauvreté et le chômage.

Le tissu industriel de sous-traitance constitué de PME publiques et privées ne semble pas bénéficier des opportunités offertes par la recomposition des métiers, produits, filières induites par les exigences économiques.

Parfois, les entreprises s'orientent vers le marché extérieur au détriment des offres des acteurs nationaux de sous-traitance auxquels il est souvent reproché un manque de professionnalisme, de rigueur, de maîtrise et de qualité qu'ils ne peuvent acquérir s'ils ne sont pas mis à contribution.

Des défis importants sont à surmonter et une politique judicieuse d'externalisation ne fera que confirmer la mise en place d'un tissu industriel de sous-traitance fort et moderne répondant aux exigences de la mondialisation et de la globalisation.

Dans l'atmosphère de relance économique, de réhabilitation de l'outil de production, et de promotion de la politique d'externalisation, la Bourse Algérienne de Sous-Traitance et de Partenariat doit s'impliquer d'avantage pour s'inscrire dans ce mouvement économique, en se positionnant en qualité d'acteur d'accompagnement, d'assistance, de conseil, de communication et d'instrument intermédiaire incontournable au service de la PME.

Les recommandations formulées par l'Avis du CNES relatif à « l'Avant-projet de stratégie de développement économique et social à moyen terme » en direction de la promotion de la PMI portaient, essentiellement, sur :

- *la récupération rapide des capacités de production non utilisées (sous-traitance, essaimage, partenariat national et/ou étranger) ;*
- *le développement de filières et/ou branches dans le cadre d'une stratégie industrielle globale et totalement renouvelée s'appuyant essentiellement sur les créneaux prioritaires et/ou à promouvoir notamment :*
 - *les industries de valorisation du potentiel minier, encore insuffisamment exploré ou à perspectives durables, dont bien évidemment les hydrocarbures mais aussi la filière des phosphates, fer, sel et autres substances ;*
 - *l'agro-alimentaire ;*
 - *les matériaux de construction ;*
 - *l'industrie pharmaceutique ;*
 - *la récupération et le recyclage des matières (véritables gisement de biens économiques).*

Ces actions pourraient impulser également le développement de créneaux nouveaux tels :

- *la biotechnologie ;*
- *les énergies renouvelables ;*
- *l'information et la communication ;*
- *les laboratoires d'essais ;*
- *les banques de données...*

et également la promotion d'activités nouvelles d'exportation utilisant les avantages comparatifs propres qu'il s'agira de transformer en avantages compétitifs, ainsi que la mise en place des instruments favorisant l'exportation (crédits, assurances, système bancaire, réglementation douanière, suivi des risques pays, laboratoires d'essais et de certification de qualité et d'origine.

3.4- QUELQUES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA PME

La politique de promotion de la PME doit se fixer comme objectifs, non seulement, la sauvegarde, le renforcement et la modernisation des entreprises structurellement viables existantes, mais aussi l'encouragement à la création de nouvelles entreprises sur des bases saines, au moyen d'actions intégrées notamment d'assistance et de formation. Cette politique pourrait s'appuyer au préalable sur :

- l'étude approfondie du secteur de la PME afin d'identifier avec précision les forces et les faiblesses susceptibles de guider efficacement les besoins d'assistances et les actions à engager ;
- l'étude des opportunités d'investissement tant au niveau territorial que sectoriel afin d'orienter la création de PME ; par ailleurs, une stratégie de développement national qui identifie les secteurs où l'Algérie dispose d'avantages compétitifs internationaux réduirait grandement les incertitudes des promoteurs ;
- l'identification des missions de l'ensemble des acteurs à impliquer par la promotion de la PME ainsi que la définition de la nature de l'interaction qu'il y a lieu d'établir entre eux.

Le cadre incitatif produit par la législation relative à la promotion de l'investissement ne suffit pas à lui seul à assurer une véritable promotion de ce secteur. **Une stratégie propre au développement de la PME** doit être rapidement envisagée et mise en œuvre, pour qu'elle prenne en charge en priorité :

- l'adaptation du système bancaire et financier aux besoins induits par une politique dynamique de promotion de la PME;
- sur le plan fiscal, une approche nouvelle de la fiscalité des PME pour assurer une véritable relance de ce secteur ;
- sur le plan du foncier industriel, et parallèlement à l'action engagée par les pouvoirs publics, l'encouragement de la présence du secteur privé dans ce créneau, notamment en matière d'aménagement et de gestion des zones industrielles (encourager la promotion industrielle privée) ;

- Dans le domaine de l'assistance à la création de PME, le développement d'un système d'assistance pour la création et le fonctionnement des PME.

La politique de soutien et de promotion des investissements devrait privilégier la PME et s'orienter, entre autres, pour soutenir l'émergence de PME à partir de la restructuration et de la privatisation du potentiel industriel existant.

L'élargissement de la présence des PME pourra, en effet, s'opérer rapidement à travers les actions et opérations de restructuration industrielle et de privatisation. Cette stratégie permettra :

- de consacrer le retrait de l'Etat d'activités relevant de la sphère concurrentielle ;
- d'accroître la flexibilité des grandes entreprises publiques et d'améliorer leurs performance et compétitivité ;
- d'atténuer l'impact de la restructuration industrielle sur l'emploi.

Par ailleurs, au plan des avantages d'environnement compétitif, l'expérience à travers le monde, a montré que la compétition ne se fait pas uniquement au moyen de facteurs économiques. Une administration simple, une célérité douanière et bancaire, des services d'appui de qualité, un système éducatif performant sont les sources indéniables de compétitivité internationale.

- Dans le domaine de la création de nouvelles PME.

L'expérience des pays tiers montre que **le mouvement associatif** est un facteur catalyseur déterminant dans la création des PME.

Ce facteur doit mériter toute l'attention, non seulement dans les grands centres de concentration des activités économiques mais également au niveau local, car c'est à ce niveau que se forment les PME.

Dans le cas des PME existantes, les associations de PME peuvent aider efficacement à cette mission en entreprenant des actions de conseils, de formation et de recyclage de leurs membres, ceci étant tout particulièrement recommandé pour prendre en charge les spécificités locales.

Les relations entreprises /Organismes de formation publics ou associatifs devraient être renforcés en initiant des stages en entreprise.

Au plan du financement les associations de PME, par des actions de sensibilisation, pourraient encourager la mise en place de coopératives ou

groupements de producteurs, particulièrement au niveau régional et local, permettant de mobiliser plus facilement l'épargne des petits entrepreneurs .

Dans le domaine de la promotion et la commercialisation, les associations de PME pourraient activement s'impliquer dans l'élaboration de stratégies et plans sectoriels de commercialisation et de vente des produits de leurs membres.

En matière de promotion des exportations , les associations, par le biais des actions de formation, peuvent aider les exportateurs à se familiariser avec les techniques d'approche (consultation ouverte, gré à gré, accord intergouvernemental...) et les assister pour le montage de ces opérations.

Pour les entreprises en activité, l'amélioration de leur productivité conditionne pratiquement leur survie, les mesures qu'il y a lieu d'entreprendre consistent à corriger leurs propres faiblesses qui , faut le rappeler sont liées à l'accès aux :

- ressources financières ;
- informations utiles ;
- qualifications et expertises appropriées ;
- assiettes foncières ;
- marchés publics et commerciaux.

La facilitation à l'accès à ces ressources et à ces facteurs constitue, par conséquent, le principal obstacle à surmonter.

- Au plan technologique.

les faibles compétences de certains promoteurs et opérateurs de PME nécessitent un appui sur le choix des équipements et des technologies, de la qualité et des normes de la production. L'objectif, à terme est de parvenir à un développement d'un tissu de PME modernes, capables d'affronter la concurrence internationale à la fois sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

Dans ce domaine , l'Etat pourrait créer en collaboration avec les associations professionnelles des banques de données sur les technologies disponibles et mettre au point les moyens de leur transfert et leur diffusion ; ces banques devant être connectées aux réseaux internationaux existants.

Des services consultatifs pourraient être proposés pour appliquer les techniques acquises ou enseignées ou offrir ponctuellement des solutions à des problèmes spécifiques rencontrés par les entrepreneurs.

Les universités et instituts d'enseignement technique pourraient jouer un plus grand rôle dans la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies ainsi que l'adaptation des technologies existantes.

Des établissements publics, universités, instituts et organismes d'appui existants, pourraient introduire dans leurs programmes des modules spécifiques de gestion et offrir des cours de formation ou de perfectionnement aux entrepreneurs.

En ce qui concerne le **partenariat**, celui-ci est reconnu pour être à la fois un moyen efficace pour remédier aux insuffisances de la PME et un facteur efficace d'intégration dans toute politique de promotion de PME.

Le partenariat dans le domaine technique, tout comme dans la maintenance et l'exportation mérite une attention particulière.

Le partenariat avec l'étranger passe par la mise en œuvre d'un processus de communication efficace pour porter l'information utile quant aux opportunités existantes, au cadre institutionnel de promotion de l'entreprise et aux moyens incitatifs prévus.

- Au plan de la promotion et commercialisation.

Eu égard à leur taille, les PME n'ont pas toujours bénéficié des meilleurs conditions dans leurs actions commerciales; elles ont été souvent pénalisées dans l'accès à certaines lignes de crédit.

Dans le domaine de la commercialisation de leurs produits, quand elles sont isolées, elles sont dépourvues de moyens financiers et techniques pour promouvoir leurs productions, aussi bien, sur les marchés nationaux qu'internationaux.

Pour dépasser ces insuffisances, la constitution de groupements d'achat sectoriels de PME qui pourrait être activement encouragé et appuyé notamment par les associations de PME.

Le rôle de la Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie (CACI) est fondamental dans l'assistance de l'entreprise en matière de commercialisation à travers l'identification de l'état des marchés, des besoins régionaux et locaux, des goûts des consommateurs et de la demande et des prix.

- Au plan de la communication et du système d'information.

La marginalisation et l'oubli dans lequel est confinée la PME nécessite impérativement la mise en œuvre d'opérations de communication notamment avec les médias pour faire connaître le secteur, ses enjeux économiques et susciter l'intérêt et l'implication des autres acteurs de l'activité économique ..

Concernant le système d'information, la disponibilité et l'accessibilité à l'information économique est une condition essentielle à une prise de décision rationnelle et à une unification des marchés.

La disponibilité et l'accès de la PME à l'information économique doit être fortement soutenue par les pouvoirs publics. Dans ce domaine, il est essentiel que l'administration tienne en collaboration avec les organismes concernés (CACI et l'ONS en particulier), le fichier national de la PME et établisse les statistiques précises relatives à ce secteur ; elle doit aussi pouvoir réaliser des études générales, sectorielles régionales ou locales sur les créneaux à promouvoir et à développer, afin d'orienter les investisseurs directement ou de communiquer des informations aux associations de PME impliquées dans les activités d'assistance.

Au niveau de l'entreprise, si les mesures mises en œuvre jusque-là, à travers notamment les plans de redressement, ont été nécessaires, elles n'ont pas pour autant apporté des changements qualitatifs significatifs au sein des entreprises, des efforts restent à faire au niveau de l'organisation, du management, de la technologie, du marketing de la qualité et d'autres aspects qui ont souvent été occultés.

L'entreprise doit se doter d'une stratégie qui définit ses positions et ses facteurs clés de succès; sa mise à niveau passe notamment par :

- des investissements immatériels, sous forme d'assistance technique visant l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans toutes ses fonctions techniques, commerciales, organisationnelles, qualité des produits, techniques managériales, système d'information etc... ;
- des investissements matériels, visant notamment la réhabilitation et la modernisation de l'outil de production ;
- le rétablissement des équilibres financiers de l'entreprise.

CONCLUSION GENERALE

L'importance de l'enjeu économique et social de la PME, en tant que forme d'organisation du travail et de création de richesses reste l'élément le plus efficace et le moins coûteux au plan économique ; les PME offrent, en effet, des contraintes managériales moins complexes, des procédés de production plus souples et des capacités d'adaptation à la contexture des marchés plus grandes .

L'organisation passée de notre économie autour d'un acteur public fort et lourd n'a pas laissé une grande place à la PME.

Aujourd'hui, pour l'économie nationale, la PME, majoritairement privée et insuffisamment développée, représente un outil d'expansion économique et de résorption du chômage déterminant.

Le processus des réformes économiques et financières, mis en œuvre depuis le début de la décennie 1990, a permis le développement et le renforcement de la PME notamment, à travers l'octroi de nombreux avantages d'exonérations fiscales .

La contribution de la PME à la formation du revenu national est de plus en plus importante. Hors hydrocarbures, la valeur ajoutée de ce secteur représente près de 70% de la richesse nationale. Cependant, au plan fiscal, la contribution de ce secteur à la formation des ressources publiques reste de faible portée.

Le secteur des PME fait face actuellement à des difficultés qui affectent son fonctionnement. La majorité des PME, déstructurée, dotée d'une faible assise financière, en partie érodée par les effets de la dévaluation du Dinars et sous-encadrée, demeurent caractérisées par des modes d'organisation et de gestion en deçà des minimums exigés par une économie concurrentielle.

Outre la rigidité de l'environnement économique, commercial et administratif dans lequel elles évoluent, la libéralisation du commerce extérieur a mis en difficulté beaucoup d'entreprises, qui se révèlent, à l'évidence, peu compétitives devant la concurrence des produits importés .

Pour permettre le développement de la PME et sa prospérité , la mission des pouvoirs publics, surtout dans le contexte économique actuel, reste

fondamental pour accompagner l'initiative privée et jouer le rôle de facilitateur dans l'éclosion des PME.

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre-échange de l'Union Européenne imposent à la PME nationale une démarche prospective tournée vers l'étranger et implique des contraintes et des mesures que seul un environnement propice, favorable et accueillant est en mesure de résorber.

L'Algérie présente des aptitudes certaines liées à ses ressources humaines, à ses richesses matérielles, à sa position géographique, à ses moyens financiers à même de faire des PME son outil de développement économique et de stabilité sociale. Pour ce faire, l'effort des pouvoirs publics des organisations patronales, des banques et des promoteurs doit tendre vers la consolidation, la création et le développement de PME qui s'intègrent dans l'environnement économique et social à la fois de l'Algérie, mais aussi de notre environnement immédiat qu'est le Maghreb et la rive Nord de la Méditerranée.

La compétitivité est aujourd'hui mondiale. Préparer l'entreprise à affronter la concurrence internationale consiste à mettre à niveau, à la fois, l'entreprise et son environnement, ce dernier restant encore marqué par la lourdeur de la gestion et de l'inertie des structures..

L'économie de marché est aussi l'économie de l'information, la mise en place d'un système efficace de collecte, d'analyses et de diffusion des informations économiques permanents est vitale, à la fois pour l'émergence et pour le développement de la PME.

Par ailleurs, la formation, le conseil et l'expertise, les normes et les standards, l'innovation sont autant de paramètres qu'il y a lieu de mettre au service de la PME nationale pour favoriser son insertion dans l'économie mondiale.

Le secteur de la sous-traitance, tant pour l'économie nationale qu'étrangère, est un créneau très porteur vers lequel les promoteurs de projets et opérateurs économiques doivent être encouragés à s'y investir.

L'Algérie dans ses relations avec ses partenaires qu'ils soient du Maghreb ou d'Europe doit inscrire le partenariat comme élément fondamental de cette relation et de ces échanges.

Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer pour la valorisation de leurs richesses, la mise à contribution de leurs cadres et ressources humaines

pour la naissance et le développement d'un tissu dense et diversifié de PME est nécessaire.

La politique de développement de la PME doit trouver son essence dans une stratégie de développement économique et sociale, émanant d'un dialogue et d'une concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques réels, qui définie, entre autres, les secteurs où l'Algérie dispose d'avantages compétitifs internationaux certains.

Cette stratégie revêt aujourd'hui une nécessité fondamentale pour la poursuite du processus de développement qui va conférer à l'Algérie une place de nation importante dans le contexte des nouvelles relations économiques et politiques internationales et faire valoir une position géostratégique forte.

RECOMMANDATIONS

Outre les propositions développées dans le précédent chapitre traitant des éléments de politiques de développement de la PME et qui ont valeur de recommandations, celles qui sont formulées ci-après vont concerner, principalement les aspects qui ont paru plus pertinents et qui méritent de ce fait d'être développées.

1. En termes de stratégies et de politiques :

La vision économique et sociale du pays constitue un élément déterminant quant à l'expansion de la PME; en émettant les signaux appropriés, elle conditionne dans une large mesure le comportement des agents économiques.

Il est évident que l'efficacité de cette vision va dépendre du degré de concertation entre les pouvoirs publics, d'une part, et les partenaires économiques et sociaux, d'autre part.

Une large participation interdisciplinaire est requise non seulement pour établir un diagnostic actuel, mais aussi pour apprécier adapter et inciter le développement de la PME à la lumière des progrès technologiques et des transformations d'ordre financier, social ou commercial induites par la transition vers une économie de marché.

Ainsi la promotion de la PME fait appel à une prise de conscience d'ensemble et des décisions dont la responsabilité relève, aussi bien, du niveau macro-économique que du niveau micro-économique.

Au niveau macro-économique, les décisions relèvent essentiellement de la politique économique générale des pouvoirs publics. Parmi ces décisions, une attention particulière devra être accordée :

- aux mesures fiscales en direction d'activités ciblées (activités motrices, créatrices d'emplois ou, technologie évoluée) ;
- aux investissements fixes adaptés aux besoins de l'essor de la PME ;
- à la mise en valeur de gisements d'activités qui n'avaient pas encore suscités l'intérêt des investisseurs ;
- à la recherche auprès des entreprises existantes des possibilités susceptibles de maximiser les réactions induites pouvant donner naissance à des activités périphériques.

En somme, ces décisions doivent afficher une invitation délibérée aux investisseurs.

Au niveau micro-économique, les responsabilités relèvent des agents économiques publics ou privés, ces acteurs doivent dépasser les préoccupations traditionnelles et se lancer dans l'élaboration des prévisions qui les intègrent dans un espace économique local ou régional.

2. Le cadre juridique et institutionnel de la PME :

Il est entendu que la nécessité d'un dispositif adapté à l'économie de marché soit en phase, non seulement, avec la liberté d'initiative, mais aussi avec un encadrement législatif et réglementaire approprié qui définit les règles du jeu.

L'environnement législatif et réglementaire qui a prévalu jusque là, a certes subi d'importantes mutations, mérite qu'il soit poursuivi et approfondi pour une plus grande efficacité, notamment en termes de transparence.

Aussi, le fonctionnement de l'administration et des différentes institutions publiques doit faire l'objet d'une remise en ordre de l'ensemble de leurs structures et de leurs missions afin de les adapter aux exigences de l'économie de marché, surtout en ce qui concerne l'innovation, l'orientation, la régulation et l'animation de l'activité économique.

Par ailleurs, une décentralisation effective au niveau régional (comme c'est le cas du redéploiement en cours de l'ANDI) est vivement souhaitable pour permettre une meilleure prise en charge des aspirations locales et libérer les initiatives économiques, d'autant que l'administration évolue trop lentement par rapport aux nouvelles exigences du développement. Une véritable adaptation de ces institutions publiques passe nécessairement par :

- l'audit du système en vue de son amélioration ;
- la formation et le recyclage du personnel existant ;
- l'établissement d'objectifs précis en vue des évaluations périodiques ;
- le travail avec des plans d'action et des systèmes de concertation avec les partenaires économiques et sociaux.

En outre, le développement des services d'appui est de nature à mieux accompagner l'action des pouvoirs publics dans le processus de création et de développement, ainsi que dans la constitution de réseaux d'institutions efficace, au double plan, de la formation et du conseil.

3. Le système bancaire :

Le système bancaire doit s'impliquer plus qu'il ne le fait actuellement dans le financement des PME. Ce système gagnerait à faire en sorte que :

- les banques développent des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME, spécialisés notamment dans l'ingénierie financière d'appui ;
- les politiques de financement soient élaborées pour tenir compte des insuffisances des PME notamment en matière de garanties ;
- la multiplication de sociétés financières de capital risque puisse être encouragée par des mesures fiscales incitatives ;
- la déconcentration de la décision d'octroi de crédit soit possible, compte tenu du plafonnement de crédits accordés par les banques au niveau de leurs réseaux (succursales, agences,...) .

De plus et en attendant l'émergence du marché des capitaux et d'institutions financières spécialisées dans le développement de la PME, les banques existantes doivent développer des mécanismes nouveaux pour répondre aux besoins spécifiques du secteur (micro-crédit en particulier), ainsi que la mise en place de fonds de garantie pour soutenir les banques accordant des crédits au PME.

Pour garantir une prise en charge effective des besoins réels en crédits des PME, il est souhaitable d'envisager, dans le prolongement des mesures prévues par la loi, d'instituer une agence de coordination et de supervision qui sera, en quelque sorte, un espace intermédiaire entre l'Etat et les acteurs économiques, à l'instar du rôle assigné à la Caisse Nationale de la Mutualité Agricole pour l'investissement dans le secteur agricole.

La mise en place d'une telle entité est de nature à mettre un terme aux dysfonctionnements dans l'action des différents intervenants et impliquerait davantage les acteurs eux-mêmes dans les arbitrages et le respect des règles établis.

En outre, les pouvoirs publics, soucieux de développer l'emploi, se doivent d'activer la mise en place des différents fonds prévus par la loi d'orientation, en particulier ceux destinés à la création de la PME au niveau des régions déshéritées au plan économique.

4. L'impôt :

Les pouvoirs publics doivent intégrer dans leur politique de finances publiques la conception de l'impôt en tant qu'instrument privilégié de propulsion de la PME et s'écarter de la conception traditionnelle qui fait de l'impôt une simple couverture d'une dépense publique.

Si l'instrument fiscal est parfaitement modulable à chaque situation spécifique ou chaque cas d'espèce, il se heurte au principe de l'égalité fiscale.

En plus de la modalité d'exonération des revenus réinvestis et de l'amortissement accéléré pour modernisation, il existe d'autres formules qui font de l'impôt un instrument de rationalisation et de relance de la croissance.

Parmi ces formules, il y a lieu de citer :

- l'exonération peut s'accompagner par l'octroi de subsides et de subventions;
- certaines dispositions fiscales, telle que l'exonération de l'impôt foncier, pouvant être appliquées à des types d'activités identifiées ou à des zones d'implantation;
- des allègements fiscaux au profit de PME opérant dans des secteurs de technologies de pointe et/ou produisant des articles dont le processus fabrication est complexe et rare.

5.L'information et la Communication :

Les insuffisances dans le système existant, tant au niveau de l'efficacité que de la diffusion, ont été très préjudiciables à l'expansion de la PME, car l'économie de marché est aussi l'économie de l'information.

A ce titre, la mise en place d'un système efficace de collecte, d'analyses et de diffusion des informations économiques permanentes est vitale, aussi bien, pour l'émergence que pour le développement de la PME, surtout quand il s'agit de leur positionnement stratégique par rapport à la concurrence nationale et internationale (benchmarking). L'opportunité quant à la création d'un observatoire de la PME mérite d'être examinée de près.

6. Le management :

La majorité des PME demeurent caractérisées par des modes d'organisation et de gestion traditionnelles. Aussi, pour s'insérer dans une économie concurrentielle, elles doivent bénéficier :

- de l'information sur les marchés, les normes et les standards ;
- du conseil et de l'expertise ;
- de l'accompagnement dans la pénétration des marchés intérieurs et extérieurs ;
- des opportunités de sous-traitance locale et internationale et des opportunités de partenariat ;
- de l'introduction des innovations dans le processus de production et à la mise en relation avec des organismes de recherche et de développement ;
- des programmes spécifiques de formation.

Par ailleurs, la formation permettrait aux futurs entrepreneurs de saisir l'importance de la rigueur et des connaissances appliquées dans le domaine de la gestion, ce qui accroîtrait leur réussite et l'amélioration de leur image.

Dans cette perspective, il s'agira également d'identifier les différents métiers de la PME et préparer une formation professionnelle adaptée, conçue en partenariat avec les organismes tant nationaux qu'étrangers.

7. Les systèmes de formations :

Afin de résorber le déficit « pratique » au niveau des PME et de proposer des formations concrètes, il est souhaitable de lancer, une enquête sur les pratiques managériales auprès d'un échantillon représentatif du tissu actuel des petites et moyennes entreprises. Ce diagnostic servira à l'élaboration, en référence avec ce qui se fait de par le monde, des différents cursus préparant aux différents métiers.

Pour chaque cursus, une formation initiale souhaitée sera proposée et un programme sera élaboré, visant à actualiser les connaissances de ceux qui sont sur le terrain, à renforcer leurs acquis et à les rendre capables d'adaptation aux évolutions que connaîtra leur profession.

De plus, des mesures d'accompagnement aux plans matériel et d'organisation devront être prévues.

En outre, la création de réseaux de soutien composés d'institutions publiques et privées à même d'offrir des services d'appui au secteur et leur mise en relation avec les réseaux internationaux du même type, constitue un facteur important dans le processus d'intégration à l'économie mondiale.

8. Le foncier :

Un inventaire exhaustif des terrains inoccupés et compte tenu des biens immeubles inutilisés serait de nature à renforcer le portefeuille foncier national, servant, en priorité, à abriter des projets porteurs de type PME, notamment ceux engagés en partenariat.

La mise sur le marché de ces disponibilités serait d'un apport important à la relance des activités en réduisant considérablement les délais de réalisation des projets ainsi que la pression et la dilapidation des terrains agricoles, premières victimes des extensions anarchiques.

Au niveau des collectivités locales, il serait opportun d'intégrer les projets de réhabilitation des zones d'activités dans les programmes PCD.

A propos des zones industrielles, il est évident que l'absence de vision claire en matière d'aménagement du territoire, il s'est produit une localisation irrationnelle des projets industriels et une anarchie quant aux procédures d'accès au foncier industriel.

Le règlement de la situation juridique des lots de terrains cédés aux promoteurs, la mise en place des crédits budgétaires destinés à la réhabilitation des infrastructures et le réaménagement du système de gestion sont autant de mesures prévues qu'il y a lieu de mettre en place rapidement pour permettre aux zones industrielles de fonctionner selon les principes de la commercialité.

9. La sous-traitance :

Les grandes entreprises sont appelées à jouer un rôle important dans la création de PME en s'impliquant dans la création d'activités de sous-traitance. Il s'agira dans le cadre de soutenir l'émergence de PME dans les activités qui contribuent au développement de la sous-traitance, des services d'appui à l'industrie et à la densification du tissu industriel.

L'essaimage d'activités, en tant que nouvelle approche du développement des PME apparaît comme l'un des moyens les plus adéquats pouvant favoriser la création de nouvelles entreprises.

Cet essaimage d'activités doit permettre l'amélioration du fonctionnement de l'outil de production et la réduction des coûts de production, de même qu'il doit permettre la création d'un réseau de sous-traitance qualifié.¹⁹

Dans ce cadre, les Bourses de la sous-traitance doivent constituer l'espace approprié pour conforter et développer les courants d'affaires régionaux et intégrer un flux d'informations, d'échange et promouvoir les industries d'excellence sur les marchés porteurs.

A ce propos, l'innovation dans les domaines de la sous-traitance gagnerait à impliquer davantage les centres et les laboratoires de recherche-développement.

10. La recherche et développement :

Il est évident que les PME prises individuellement n'ont pas les moyens de s'engager dans ce domaine qui est pourtant fondamental pour leur survie ; elles n'ont donc pas d'autres choix que de se regrouper, sous l'égide des Chambres de Commerce, pour tirer profit de cet atout et faire face à la compétitivité.

11. L'encadrement du marché national :

Dans le cadre de la concertation, il y a lieu de développer une politique plus pertinente de valorisation et de promotion de la production nationale au moyen de mesures appropriées qui visent à redynamiser l'outil de production nationale ; ces mesures s'inscrivant, bien entendu, dans le cadre des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce.

12. Le commerce extérieur :

Dans le domaine du commerce extérieur, les pouvoirs publics, tout en exerçant leurs missions de contrôle, de régulation d'information et

¹⁹ Contribution du CNES au Sommet euro-méditerranéen de Marrakech « *La coopération des PME des deux côtés de la Méditerranée* ». - Novembre 1997-

d'orientation, pourraient mettre à la disposition des promoteurs des idées de projets, des sites et des études de rentabilité, notamment dans les domaines à fort potentiel de développement tels que

(l'industrie des hydrocarbures, la pétrochimie et les engrais, l'industrie du verre, de la pierre, le tourisme, etc.....).

Pour les exportations sur le marché mondial, l'objectif visé, qu'il y a lieu de fixer également à travers la concertation et le dialogue, doit être double :

- d'une part, renforcer le rôle exportateur du secteur industriel en augmentant ses exportations actuelles et en créant de nouvelles opportunités d'exportations;
- et d'autre part, réduire notre forte dépendance à l'importation dans un certain nombre de segments d'activités nationales en recourant à la substituo-importation.

Sur un autre plan, et dans le but de stimuler l'exportation, il serait opportun de promouvoir des coopératives de marketing pour améliorer les produits agro-alimentaires, destinés à l'exportation(emballage, stockage sous-froid, normes d'hygiène et de qualité...).

Dans le cadre de la politique économique actuelle, il appartient aux pouvoirs publics, en exerçant leurs missions de contrôle de régulation et d'orientation de prendre un certain nombre de décisions parmi lesquelles:

- assainir l'activité importation en identifiant et en professionnalisant les opérateurs ;
- encourager et drainer les surplus financiers générés par l'importation vers l'investissement en proposant des mesures incitatives et en défiscaliser les surplus financiers réinvestis dans la sphère productive ;
- baliser les axes de développement de la PME pour orienter les investisseurs potentiels, en concevant et en arrêtant une stratégie nationale en matière de développement économique ;
- Proposer et promouvoir des portefeuilles de projets et d'actifs dormants ;
- faire appel et mobiliser le génie algérien pour identifier les activités « niches », c'est-à-dire celles où les avantages comparatifs algériens sont indéniables.

13. La privatisation et le partenariat :

Pour rattraper le retard dans la mise à niveau et stimuler la compétitivité de la PME, la privatisation et le partenariat constituent des moyens efficaces qu'il convient de dynamiser ; il s'agira , à cet effet, d'accélérer les réformes économiques et les mutations en cours dont le désengagement de l'Etat de la sphère économique par la mise en œuvre effective du processus de privatisation.

14. La mise à niveau :

La mise à niveau concerne aussi bien l'entreprise que son environnement, à l'échelle de l'entreprise celle-ci s'articule autour de axes stratégiques suivants:

- le recentrage de l'entreprise sur ses métiers de base pour son efficacité dans la réalisation de ses performances ;
- l'externalisation des activités d'appui pour l'aide et l'encouragement à la création d'un tissu diversifié et performant de fournisseurs et prestataires de service ;
- La promotion sociale et professionnelle des ressources humaines de l'entreprise.

15. La PME au niveau de la collectivité locale :

L'émergence de la PME va dépendre de la qualité des informations qui doivent être mises à la portée du promoteur aux plans de la connaissance des potentialités économiques de la wilaya ou la région ainsi que les éléments suivants :

- la gestion et la mise à disposition rationnelle du foncier et donc une connaissance précise du cadastre ;
- les besoins nationaux des produits manufacturés importés ;
- le listing de produits exportables ;
- les informations relatives à la concurrence locale ;
- les différents créneaux d'investissement sur le territoire de la wilaya ;
- la connaissance de l'ensemble des incitations financières de l'Etat ;

- les procédures administratives en vue de leurs facilitation et si possible allègement ;
- Le suivi des projets tant au niveau des études, de leurs réalisations et de leurs mises en route et réception
- les écoulements des produits fabriqués au sein de la wilaya et leurs places au niveau régional et national ;
- les ressources humaines existantes avec les différentes spécialités, dans le but de les mettre à la disposition de l'investisseur ;
- le tissu de sous-traitance existant avec ses caractéristiques propres.

16. La concertation et le dialogue :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie en sont le cadre privilégié par excellence ; ces questions fondamentales pour le développement de la PME, trouvent en effet, au sein des organes internes de ces institutions un environnement propice pour examiner tous les aspects liés aux activités économiques et sociales, du moment qu'elles renferment des représentants des secteurs économiques publics et privés, des experts et des représentants des organisations patronales, en qualité de membres associés.

Les organisations patronales dont la vocation est la prise en charge des préoccupations des entreprises, pourraient impulser les changements économiques et sociaux dont le pays a besoin.

En cela, elles s'avèrent, à l'heure où l'on parle de l'impérieuse nécessité de l'économie de marché, d'un apport précieux et ô combien attendu des pouvoirs publics.

Ces organisations, en tant que partenaires pro-actifs, peuvent œuvrer d'ores et déjà pour la promotion de la PME dans le cadre du Conseil National consultatif (cf loi d'orientation de la PME).

D'autres espaces doivent être organisés. L'unification du patronat algérien (public et privé) constitue la voie conciliaire pour faciliter la communication - qui semble bien en mal-, entre, d'une part, les différentes organisations patronales, et d'autre part, entre ces dernières et les pouvoirs publics.

ANNEXES

Dispositif CALPI : Répartition des projets par secteur d'activité.

- Période s'étalant du 13.11.1993 au 31.12.2000/ d'après le MICLE

Secteur d'activité	Nombre	%	Emploi	%	Coût Global (10 ⁶ DA)	%
Agriculture	2227	5	55238	3	116070	3
BTPH	8124	19	453943	28	738995	22
Industries	16141	37	638169	40	1503426	45
Santé	732	2	16418	1	37443	1
Services	4099	9	186146	12	301834	9
Tourisme	1778	4	63347	4	232571	7
Transport	9681	22	177057	11	385746	12
Commerce	431	1	14573	1	27413	1
Total	43213	100	1604891	100	3343499	100

Dispositif APSI : Répartition des projets déclarés en partenariat par région
(2001)/ d'après l'APSI.

Régions	Nombre	%	Emploi	%	Coût Global (10 ⁶ DA)	%
Europe	248	62	31832	67	69661	42
Pays arabes	91	23	8966	19	55075	33
Asie	23	6	2257	5	2220	1
Amérique	30	8	3562	8	27084	16
Afrique	2	1	27	0	476	0
Autres	3	1	656	1	9.944	6

Dispositif APSI : Répartition des investissements à travers les wilayas
(période du 16.11.93 au 31.12.00/ d'après l'APSI)

wilayas	Nombre	%	Emploi	%	Montant	%
Adrar	609	1	33971	2	54708	2
Chlef	1102	3	45802	3	82146	2
Laghouat	705	2	18055	1	71483	2
O.E. Bouaghi	337	1	12554	1	26630	1
Batna	975	2	51849	3	89802	3
Béjaïa	1967	5	44725	3	118770	4
Biskra	511	1	42438	3	27688	1
Béchar	439	1	10509	1	22555	1
Blida	2115	5	56075	3	101385	3
Bouira	686	2	15569	1	22962	1
Tamanrasset	250	1	8965	1	20089	1
Tébessa	593	1	22223	1	133175	4
Tlemcen	460	1	18004	1	39153	1
Tiaret	305	1	9234	1	26116	1
Tizi Ouzou	2870	7	55960	3	80079	2
Alger	8945	21	367602	23	792070	24
Djelfa	717	2	22044	1	54764	2
Jijel	596	1	14114	1	32628	1
Sétif	1567	4	52314	3	113634	3
Saida	116	0	3967	0	5610	0
Skikda	526	1	18859	1	35827	1
S.B.Belabbés	230	1	7548	0	14463	0
Annaba	806	2	40208	3	132092	4
Guelma	167	0	4670	0	8802	0
Constantine	967	2	31524	2	59569	2
Médéa	724	2	17322	1	28197	1
Mostaganem	393	1	15664	1	27616	1
M'sila	725	2	19837	1	32933	1
Mascara	336	1	11923	1	25186	1
Ouargla	2241	5	113901	7	246469	7

Oran	1913	4	85551	5	262755	8
El-bayadh	136	0	6012	0	8346	0
Illizi	167	0	10705	1	14222	0
B.B.Arréridj	649	2	23300	1	41848	1
Boumerdès	1991	5	57946	4	108966	3
Tarf	305	1	27688	2	22036	0
Tindouf	71	0	2358	0	2674	0
Tissemsilt	94	0	4360	0	41070	1
El oued	578	1	16683	1	41062	1
Khenchla	173	0	22812	1	25893	1
Souk Ahras	228	1	5749	0	18974	1
Tipaza	1115	3	40140	3	58526	2
Mila	642	1	11177	1	22871	1
Ain Defla	443	1	17993	1	27780	1
Naama	166	0	13470	1	24120	1
Ain Témouchent	122	0	9429	1	11553	0
Ghardaia	1055	2	48817	3	67232	2
Relizane	358	1	13271	1	16570	0
Total	43.213	100	1.604.891	100	3.343..499	100

Dispositif CALPI : Répartition des projets d'investissements à travers les wilayas

(1994 - 30 septembre 1999/ d'après le MICLE)

Wilaya	N ^{bre} de projet	Montant (10 ³ DA)	Superficie(m ²)	Emplois attendus
Adrar	749	9.730.163	4.446.886	12.505
Chlef	360	19.534.480	686.728	8.209
Laghouat	56	14.324.361	327.397	1.667
O. E. Bouaghi	238	7.773.209	723.562	4.591
Batna	378	840.794	734.081	3.387
Béjaia	132	6.077.056	408.607	5.414
Biskra	282	6.062.916	1.479.216	5.553
Béchar	222	2.782.392	720.066	5.809
Blida	339	8.603.410	358.000	8.050
Bouira	557	32.985.637	3.130.891	14.585
Tamanrasset	74	1.519.115	720.000	1.540
Tébessa	410	5.462.751	644.856	5.427
Tlemcen	236	7.462.529	763.147	6.438
Tiaret	77	1.144.990	182.245	2002
Tizi Ouzou	296	3.805.401	522.469	7.705
Alger	248		648.291	
Djelfa	280	4.702.201	57.892.514	4.607
Jijel	116	8.382.157	1.082.730	5.472
Sétif	508	6.299.250	1.186.026	7.619
Saida	64	841.242	123.04	1.010
Skikda	420	67.316.614	6.345.952	9.748
S B Abbés	126	1.172.929	237.570	3.145
Annaba	316	63.171.350	1.874.539	10.917
Guelma	224	4.876.124	565.146	5.750
Constantine	430	6.220.000	918.661	10.053
Médéa	66	2.114.742	29.421.187	2.859
Mostaganem	482	21.889.181	970.225	6.522
M'sila	733	8.162.075	33.384.273	12.988
Mascara	202	4.339.729	540.829	4.620
Ouargla	678	32.832.181	5.185.139	25.683

Oran	305	78.241.109	3.662.563	19.763
El Bayadh	21	179.127	65.150	399
Illizi	35	316.900	8.708.400	382
B B Arréridj	408	8.173.596	1.101.624	10.844
Boumerdès	98	3.090.367	361.344	3.423
El Tarf	608	16.282.150	3.940.839	22.951
Tindouf	9	438.950	13.000	212
Tissemsilt	73	1.332.920	296.410	1.200
El oued	169	2.985.564	630.354	2.917
Khenchla	558	7.480.388	2.134.776	7.997
Souk Ahras	62	428.470	115.230	1.619
Tipaza	256	11.373.650	947.675	10.380
Mila	479	2.109.191	458.459	8.457
Ain Defla	74	3.0056.288	368.859	2.829
Naama	175	1.489.959	38.326.081	3.276
A Témouchent	197	2.633.393	653.561	3.195
Ghardaia	230	4.425.733	86.163.076	5.315
Relizane	65	684.022	163.442	1.605
Total	13.020	505.186.176	304.622.116	310.639

Dispositif CALPI : Bilan des projets d'investissements entrés en service-

Secteur	Projet		Montant (10 ³ DA)		Superficie(M ²)		Emplois attendus	
	Nbre	%	Valeur	%	valeur	%	valeur	%
Industrie	123	25	5.331.415	29	623.422	3	4.381	29
Agriculture	41	8	581.811	3	21.945.479	89	703	5
Touri/ Artis	13	3	182.253	1	68.970	0,3	194	1
BTPH	184	38	9.976.689	54,5	1.562.194	6,2	8.197	53
Commerces	47	10	589.121	3	124.128	0,5	499	3
Services	75	16	1.717.886	9,5	314.144	1	1.357	9
total	483	100	18.378.177	100	24.647.337	100	15.331	100

Situation arrêtée à fin septembre 1999 d'après le MICLE

Dispositif CALPI : Bilan des projets d'investissements en cours de réalisation-

Secteur	Projet		Montant (10 ³ DA)		Superficie(M ²)		Emplois attendus	
	Nbre	%	Valeur	%	valeur	%	valeur	%
Industrie	638	33	15.147.717	43	2.468.024	1,5	16.291	38
Agriculture	138	7	3.091.533	9	147.321.191	96,5	5.110	12
Touri/ artis	140	7	4.116.620	11,5	603.012	0,4	3.744	8,5
BTPH	244	13	6.019.551	16,5	694.901	0,4	6.674	15
Commerces	275	14	2.639.893	7	363.901	0,2	3.857	9
Services	505	26	4.567.402	13	1.073.010	1	7.590	17,5
total	1940	100	35.582.720	100	152.523.385	100	43.266	100

Situation arrêtée à fin septembre 1999 d'après le MICLE

Plan d'appui à la relance économique
Appui aux réformes : Besoins en financement

Désignation	Total	2001	2002	2003	2004
Modernisation de l'administration fiscale	20	0,2	2,5	7,5	9,8
Fonds de participation et de partenariat	22,5	5,5	7	5	5
Aménagement des zones industrielles	2	0,3	0,8	0,5	0,4
Fonds de promotion de la compétitivité industrielle	2	0,3	1	0,7	
Modèle de prévision à moyen et long terme	0,08	0,03	0,05		
TOTAL(en Milliards DA)	46,58	6,33	11,35	13,7	15,2

Répartition de la PME nationale par secteurs d'activité –1999-

Secteur d'activité	Nbre d'entreprise	%	Emplois	%
Agriculture	4809	3,01	16702	2,63
Eau et énergie	34	0,02	257	0,04
Hydrocarbures	87	0,05	2823	0,44
Services et travaux publics	92	0,06	2302	0,36
Mines et carrières	423	0,26	5793	0,91
ISMME	5034	3,15	27674	4,36
Matériaux de construction	6054	3,79	30484	4,8
BTP	42687	26,7	247243	38,9
Chimie ,caoutchouc , plastique	1261	0,79	13181	2,07
Industrie agro-alimentaires	11640	7,29	49488	7,80
Industrie textile	3755	2,35	17091	2,69
Industrie du cuir	1229	0,79	6864	1,08
Industrie du bois et liège	7467	4,68	21625	3,40
Industrie diverses	2010	1,26	6878	1,08
Transport et communication	14018	8,78	21640	3,41
Commerce	26073	16,3	66553	10,49
Hôtel, café, restaurant	10470	6,56	24222	3,18
Services pour entreprises	6631	4,15	34931	5,5
Services pour ménages	13702	8,59	18259	2,87
Etablissement financiers	586	0,36	1912	0,30
Affaires immobilières	391	0,24	1115	0,17
Services pour collectivité	1054	0,66	17338	2,73
Total	159507	100	634375	100

CNAS 1999

Répartition spatiale des PME –1999-

Wilaya	Nbre d'entreprise	%	Salariés	%
Alger	20.128	12,8	85.905	13,5
Oran	11.730	7,4	48.918	7,71
Tizi Ouzou	8.637	5,51	36.081	5,68
Setif	6.289	4,10	28.886	4,55
Bejaia	5.408	3,45	31.505	4,96
Blida	5.370	3,42	14.223	2,24
Chlef	5.001	3,19	13470	2,12
Constantine	4.719	2,95	17.960	2,83
Tipaza	4.202	2,63	19.905	3,13
Boumerdès	4.195	2,62	26.572	4,18
Total	75.679	47,98	323.425	50,0

CNAS 1999

Les principaux (10) principaux produits importés durant l'année 2001 en Algérie(Valeurs et pourcentage total des importations)

01- Céréales, Semoules, Farines	1.004	10,29
02- Laites et produits laitiers	532	5,45
03- Médicaments	484	4,96
04- Véhicules de transport de personnes et de marchandises.	331	3,39
05- Sucres et sucreries	296	3,03
06- Pompes pour liquides et compresseurs	260	2,66
07- Bois	220	2,26
08- Huiles destinées à l'industrie alimentaire	200	2,05
09- Barres en fer et en acier	197	2,02
10- Tubes, tuyaux et profilés creux sans soudure	182	1,86
Total dix (10) produits	3.706	37,97

D'après le Ministère du Commerce.

Le rôle des PME dans les économies nationales(en %)

	Nombre de PME	Emploi	Contribution des PME au PIB
Allemagne	99.7	65.7	34.9
Australie	96.0	45.0	23.0 ¹
Belgique	99.7	72.0	n.d.
Canada	99.8	66.0 ²	57.2 ²
Danemark	98.8	77.8	56.7
Espagne	99.5	63.7	64.3
Etats-Unis	99.7	53.7	48.0
Finlande	99.5	52.6	n.d.
France	99.9	69.0	61.8 ³
Grèce	99.5	73.8	27.1 ⁴
Irlande	99.2	85.6 ¹	40.0
Italie	99.7	49.0 ¹	40.5
Japon	99.5	73.8 ¹	57.0 ³
Pays-Bas	99.8	57.0	50.0
Portugal	99.0	79.0	66.0
Royaume-Uni	99.9	67.2	30.3
Suède	99.8	56.0 ⁶	n.d.
Suisse	99.0	79.3	n.d.

Note : toutes les données renvoient à l'année 1991, sauf pour le Canada, l'Espagne et l'Irlande (1989), le Danemark (1992), l'Allemagne, la Grèce et l'Italie (1988), le Japon (1992), les Pays-Bas et la France (1990).

- 1- Secteur manufacturier uniquement.
- 2- Pour le Canada, pourcentage de l'emploi du secteur privé et PIB en 1993.
- 3- Pourcentage de la valeur ajoutée.
- 4- Pourcentage des ventes.
- 5- Pourcentage de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier.
- 6- Pourcentage de l'emploi du secteur privé en 1992.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

Conseil National Economique et Social

Liste des membres du Groupe chargé du traitement de l'auto-saisine

Conseillers :

- Messieurs:**
- **Sebti BOUGHACHICHE(Animateur du Groupe)**
 - Athmane SAHNOUN(membre)
 - Madani DJEMAI(membre)
 - Mourad MAACHE(membre)
 - Mohamed REBBAH(membre)
 - Ahmed SOUAMES(membre)

Administration:

Monsieur:

- Saâd DJEKBOUB (Directeur d'études- DEE/CNES).

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commission "Perspectives de Développement Economique et Social"

Alger, le 17 avril 2002

Procès-verbal d'adoption

La Commission "Perspectives de Développement Economique et Social", réunie en séance plénière, le mercredi 17 avril 2002, au siège du Conseil National Economique et Social, a adopté, après débats et échanges de points de vue, l'avant-projet de rapport : " Pour une politique de développement de la PME en Algérie ".

Le Président de la Commission

Saadi MESSAHLI